

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

Pagination continue.

# JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

PARAISSENT TOUS LES MOIS

VOL. XI

MONTREAL, FÉVRIER 1893

No 10

## SOMMAIRE.

**ERRATA.** — ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS : Erection de municipalités scolaires—Nominations diverses, etc. — World's Columbian Exposition — 96e conférence de l'Association des Instituteurs en rapport avec l'Ecole normale Jacques-Cartier. — PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT : Devoirs de justice. Respect de la vie humaine — Dictées d'orthographe usuelle — Phrases à corriger—Exercices de calcul.—LECTURE POUR TOUS : Gymnastique — Ne faites pas peur aux enfants — La rhétorique d'un écolier de douze ans — Origine de *bâtonnier* — Variétés — Pensées diverses. — BIBLIOGRAPHIE. — CONDITIONS D'ABONNEMENT AU JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.—ANNONCES.

## ERRATA.

On nous prie de rectifier l'erreur suivante :  
Avant-dernière livraison du *Journal de l'Instruction publique*, page 200, 2de colonne, problème II : lire  $3\frac{7}{9}$  minots au lieu de  $7\frac{5}{9}$  minots.

## Actes et Documents officiels

### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plus à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 17 janvier courant (1893), de nommer MM. Horace Lecours et Salomon Béland, commissaires d'écoles pour la municipalité de Fermond, comté de Champlain, le premier en remplacement de M. Joseph Gouville, et le second, en remplacement de M. Charles Carufel.—*Gazette officielle*, 21 janvier dernier.

### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 14 janvier courant (1893), de nommer M. Joseph Nadeau, commissaire d'écoles de la municipalité de Saint-Désiré du Lac Noir, en remplacement de M. P. A. Vaillancourt, absent.—*Gazette officielle*, 21 janvier dernier.

### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 14 janvier (1893),

de nommer M. Marcel Côté, commissaire d'écoles de la municipalité de Grande Vallée, comté de Gaspé, en remplacement de M. Auguste Déry, qui n'est plus propriétaire dans la dite municipalité.—*Gazette officielle*, 21 janvier dernier.

### Avis de demande d'érection de municipalités scolaires.

Eriger le village de Dorion, dans le comté de Vaudreuil, en municipalité scolaire séparée de celles de Saint-Michel de Vaudreuil et de Sainte-Jeanne de Chantal de l'Île Perrot, avec les limites qui lui sont assignées dans le statut 54 Vic., chap. 57.

GEDEON OUMET,  
Surintendant.

### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 19 janvier courant (1893), de nommer M. Samuel A. Moreau, commissaire d'écoles de la municipalité de Bedford, ville, comté de Missisquoi, en remplacement de M. Philias Thibault, absent.—*Gazette officielle*, 28 janvier dernier.

### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

#### Avis de demande d'annexion.

Détacher de la municipalité scolaire de la paroisse de Saint-Jérôme, dans la comté de Terrebonne, le lot No 414 du cadastre de Sainte-Sophie, et de l'annexer à la municipalité scolaire de Saint-Hippolyte, dans le même comté.—*Gazette officielle*, 28 janvier dernier.

### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plus à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 2 février courant (1893), de faire les nominations suivantes, savoir :

#### Commissaires d'écoles :

Comté de Compton, Marston-Sud.—M. Romain Cousineau, en remplacement de M. Félix Cousineau, décédé.

Comté de Laval, Côte Saint-Elzéar.—M. Narcisse Gravel, en remplacement de M. Narcisse Hotte.

Comté de Matane, Saint-Benoit Labre.—

M. Jean-Baptiste Beaulieu, en remplacement de M. Napoleon St. Laurent, absent.  
Comté de Matane, Saint-Ulric de Matane.—  
M. Hermyle Parent, en remplacement de M. Alexis Lévesque, absent.—*Gazette officielle*, 11 février courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
*Demande d'érection de municipalité scolaire.*

Eriger le comté Otis, dans le comté de Chicoutimi, en municipalité scolaire, sous le nom de Saint-Félix d'Otis.

GEDEON OUIMET,  
Surintendant.

Québec, 8 février 1893.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
*Demande d'érection de municipalités scolaires.*

Détacher de la municipalité de Saint-Michel d'Yamaska, dans le comté d'Yamaska, les lots du cadastre de la paroisse d'Yamaska, Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 14, 15, 20, 21, 24, 25, 28, 29, 32, 33, 44, 45, 49, 50, 54, 55, 59, 60, 62, 65, 66, 67, 68, 72, 73, 76, 77, 81, 82, 88 et 89.

Et de la municipalité scolaire de Saint-Michel d'Yamaska No 3, les lots du dit cadastre Nos 108 et 112, et annexer tous ces dits lots à la municipalité de Saint-François du Lac, paroisse, dans le même comté, pour les fins scolaires.

GEDEON OUIMET,  
Surintendant.

Québec, 9 février 1893.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
*Demande d'érection de municipalités scolaires.*

Détacher de la municipalité de Saint-Proper, dans le comté de Dorchester, les rangs onze, douze, treize et quatorze, du canton de Cranbourne, et les rangs un, deux et trois, du canton de Watford, partie sud-ouest, même comté, qui forment la mission de Saint-Benjamin, et les annexer à la municipalité de Cranbourne, même comté, pour les fins scolaires.

GEDEON OUIMET,  
Surintendant.

Québec, 6 février 1893.

## WORLD'S COLUMBIAN COMMISSION.

OFFICE OF THE

# DIRECTOR GENERAL OF THE EXPOSITION.

DEPARTMENT OF ETHNOLOGY AND ARCHÆOLOGY.

F. W. PUTNAM,

*Professor of American Archaeology and Ethnology,  
Harvard University.*

CHIEF OF DEPARTMENT.

CHICAGO, ILL., U. S. A., FEBRUARY 1, 1893.

### TO ANTHROPOLOGISTS.

DEPARTMENT M of the Exposition includes all subdivisions of anthropology and history although generally known as the "Department of Ethnology."

The anthropological portion of the department is subdivided into the following principal sections:

1. *The Ethnographical Exhibition of Native American Peoples.* The representatives of these peoples will be living in their native habitations on the ground set apart for the purpose along the eastern shore of the Lagoon immediately north of the Anthropological Building.

2. *The general Ethnological Exhibit* in the building.

3. *The general Archæological Exhibit* in the building, and the casts of the several portions of the ancient ruins of Yutacan on the grounds in front of the main northern entrance to the Anthropological Building.

4. *The general Exhibit of Ancient Religions, Games and Folk-lore.*

5. *The Anthropological Laboratories* on the northern gallery of the building. These laboratories will include special rooms devoted to Physical Anthropology,

Criminal Anthropology, Psychology, and Neurology, and will be furnished with instruments and apparatus used in research which will be carried on during the Exposition. The laboratory will also contain diagrams, charts and tables illustrating various researches, particularly those relating to the physical characteristics of the native American peoples, and the comparison of the same with other races. There will also be diagrams illustrating the physical characteristics and the mental and physical development of school children in North America.

6. AN ANTHROPOLOGICAL LIBRARY covering all subdivisions of anthropology and allied sciences. For the purpose of making this library as perfect as possible and to enable students and educators to become acquainted with the mass of literature upon the subject, it is expected that authors, societies, museums, and publishers will contribute their books and papers relating to anthropology or any of its subdivisions, such as archaeology, physical anthropology, psychology, neurology, ethnology, ethnography, primitive and ancient religions, myths, legends, folk-lore, languages, primitive art, primitive manufactures, etc., etc. The transactions, memoirs, journals and proceedings of anthropological, ethnological and archaeological societies and museums, and the special papers ("reprints," "separata") of authors, are particularly desirable. There will be printed as soon as possible a full subject and author catalogue of the library. This catalogue will receive a wide circulation, and as it is intended that it shall be a reference catalogue for students and libraries, the publisher and price of each book and paper, known to be for sale in any country will be given. The library will be carefully and properly arranged in book case in the room devoted to it, and will be given under the special charge of assistants of the department, who will permit the volumes and papers to be referred to in the room and will give information as to their price and how to obtain them of agents, societies and publishers. It will thus be seen that it is the intention to make known through this library the works of all writers upon anthropology so far as possible and that thousands of persons specially or cursorily interested in the subject will have an unrivalled opportunity of finding just the books and papers they wish to obtain.

The library will, after the close of Exposition, be placed in permanent Memorial Museum of Science which is to be established in Chicago. It is therefore particularly requested that each contribution be sent to the Anthropological Library with a presentation slip stating that it is presented to the Columbus Memorial Museum, and the same will be duly acknowledged by the proper authorities when placed in the Museum Library after the close of Exposition. In cases they may occur when contributions to library are sent for use during the Exposition only, all such books or papers must be distinctly indicated by the words, "to be returned" written over the name and address of the owner or sender, and all so marked will be returned free of expense at the close of the Exposition. Every book and paper should be marked with the name and post-office address of the sender. The books and papers can be sent by mail, or through the exchange offices of the Smithsonian Institution as here given.

#### LIST OF THE FOREIGN CORRESPONDENTS OF THE SMITHSONIAN INSTITUTION ACTING AS ITS AGENTS FOR THE INTERNATIONAL EXCHANGES.

- Algeria: Bureau Français des Echanges internationaux, Paris, France.  
 Austria-Hungary: Dr Felix Flügel, No. 1 Robert Schumann Strasse, Leipzig, Germany.  
 Brazil: Biblioteca Nacional, Rio Janeiro.  
 Belgium: Commission des Echanges Internationaux, Rue du Musée, No 5, Bruxelles.  
 Bolivia: Universidad Chuquisaca.

- British America : Me Gill College, Montreal ; or Geological Survey Office, Ottawa.
- British Colonies : Crown Agents for the Colonies, London, England.
- British Guiana : The Observatory, Georgetown.
- Cape Colony : Agent General for Cape Colony, London, England.
- China : Crown Agents for the Colonies : Zi-ka-wei Observatory, Shanghai.
- Chili : Museo Nacional, Santiago.
- Columbia (U. S. of) National Library, Bogota.
- Costa Rica : Instituto Físico-geográfico Nacional, San José.
- Cuba : Dr Frederic Poëy, No. 19 Calle del Rayo, Havana.
- Denmark : Kong. Danske Videnskabernes, Selskab, Copenhagen.
- Dutch Guiana : Surinaamsche Koloniaale Bibliotheek, Paramaribo.
- East India : Secretary to the Government of India, Calcutta.
- Ecuador : Observatorio del Colegio Nacional, Quito.
- Egypt : Société Khédiviale de Géographie, Cairo.
- France : Bureau Français des Echanges Internationaux, Paris.
- Germany : Dr. Félix Flügel, No. 1 Robert Schumann Strasse, Leipzig.
- Great Britain and Ireland : William Wesley & son, 28 Essex Street, Strand, London.
- Greece : United National and University Library, Athens.
- Guatemala : Instituto Nacional de Guatemala, Guatemala.
- Guadeloupe : (Same as France.)
- Haiti : Secrétaire d'Etat des relations extérieures, Port-au-Prince.
- Iceland : Islands Stiptisbokasafn, Reykjavik.
- Italy : Biblioteca Nazionale Vittorio Emanuele, Rome.
- Japan : Minister of Foreign Affairs, Tokio.
- Java : (Same as Holland)
- Liberia : Liberia College, Monrovia.
- Madeira : Director General, Army Medical Department, London, England.
- Malta : (Same as Madeira.)
- Mauritius : Royal Society of Arts and Sciences, Port Louis.
- Mozambique : Sociedad de Geografica, Mozambique.
- Mexico : Sr. Ministro de Justicia e Instrucción Publica, City of Mexico.
- New Caledonia : Gordon & Gotch, London, England.
- Newfoundland : Postmaster General, St. Johns.
- New South Wales : Government Board for International Exchanges, Sydney.
- Netherlands : Bureau Scientifique Central Néerlandais, Den Helder.
- New Zealand : Colonial Museum, Wellington.
- Norway : Kongelige Norske Frederiks Universitet, Christiania.
- Paraguay : Government, Asunción.
- Peru : Biblioteca Nacional, Lima.
- Philippine Islands : Royal Economical Society, Manila.
- Polynesia : Department of Foreign Affairs, Honolulu.
- Portugal, Biblioteca Nacional, Lisbon.
- Queensland : Government Meteorological Observatory, Brisbane.
- Roumania : (Same as Germany.)
- Russia : Commission Russe des Echanges Internationaux, Bibliothèque Impériale Publique, St. Petersburg.
- St. Helena : Director, Army Medical Department, London, England.
- San Salvador : Museo Nacional, San Salvador.
- Servia : (Same as Germany.)
- South Australia : Astronomical Observatory, Adelaide.
- Spain : R. Academia de Ciencias, Madrid.
- Sweden : Kongliga Svenska Vetenskaps Akademien, Stockholm.
- Switzerland : Central Bibliothek, Bern.
- Tasmania : Royal Society of Tasmania, Hobarton.

Turkey : Bibliothèque Générale Ottomane, Constantinople.  
 Uruguay : Oficina de Deposito, Reparto y Canje Internacional, Montevideo.  
 Venezuela : University Library, Caracas.  
 Victoria : Public Library, Musum, and National Gallery, Melbourne.

All packages, sent either by mail or through the Smithsonian Institution, should be addressed :

WORLD'S COLUMBIAN EXPOSITION, DEPARTEMENT M.

*Anthropological Building,*

CHICAGO, ILLINOIS, U. S. A.

As the Exposition opens on May 1st, it is earnestly requested that contributions be forwarded at once.

F. W. PUTNAM,

*Chief of Department M.*

GEORGE R. DAVIS,

*Director General.*

Quatre-vingt-seizième Conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'École Normale-Jacques-Cartier, tenue le 27 janvier 1893.

Étaient présents : M. l'abbé Verreau, principal de l'École Normale J.-C. ; M. le chanoine Bruchési, représentant Sa Grandeur l'Arch. de Montréal ; M. l'abbé H. Desrochers, de l'École Normale J.-C. ; M. Lalonde, ecl. ; M. le Dr Leprohon, membre du Conseil de l'Instruction publique ; M. le Dr Brennan ; MM. les inspecteurs d'écoles McGown, Lippens, Prud'homme et Curotte ; M. U.-É. Archambault, directeur général des écoles catholiques de Montréal ; MM. J.-O. Cassegrain, F.-X.-P. Demers, J.-B.-E. Turcotte, G. Chabot, M.D. ; G. Famelart, Ed. Colfer, P. Beaudry, D. Ravaux, H. Bergeron, A. Allaire, E. Thibault, J.-S. Teasdale, E.-A. Desroches, M. Guérin, H.-O. Doré, G.-E. Pagé, F. Vien, J.-P. Vébert, Ls. Doré, O. Roy, A. Cléroux, P. Malone, H.-O. Hogan, C.-E. O'Ryan, L.-E. Warren, H. Granger, P.-L. O'Donoghue, W. Fahey, N. Nolin, M. Tremblay, M. Desroches, T.-M. Reynolds, A. Brisebois, J. Rondeau, T. Allaire, J.-B. Paquette, R. de la Cueva, C. Leblanc, J.-M. Perrault, B. Meloche, L.-J.-R. de Bellefeuille, L.-A. Primeau, W. Meloche, P.-E. Poupard, J.-B. Primeau, P.-E. Smith, C. Thumas, J.-A. Primeau, J.

Brabant, C. Smith, N. Bélisle, J. McCullen, E. Ducharme, A. Lafoad, A.-D. Lacroix, T.-S. Ménard, le Rev. Frère directeur de l'académie de Ste-Scholastique, N. Barthélemy, L.-P.-J. Jasmin, E. Laurin, J. Roch, A. Chatigny, P. Provost, W.-H. Tétrault, Z. Baulne, A.-P. Gélinas, N. Latremouille, E. Tremblay, P.-J. Leitch, M. Lanctôt, J.-C.-T. St-Amour, F. Letonturier, Nap. Brisebois et les élèves-maitres de l'École Normale Jacques-Cartier.

M. W.-H. Tétrault, président, ouvre la séance.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière conférence.

Il est ensuite donné lecture de lettres d'excuse de l'Hon. G. Ouinet, surintendant, et de M. le Dr Gray, membre du Conseil de l'Instruction publique, de ne pouvoir assister à cette conférence.

Il est aussi donné lecture d'une lettre de M. M. Emard, ancien instituteur, dans laquelle ce dernier remercie cette association de la proposition qu'elle lui a votée à la dernière conférence, à l'occasion de l'élévation de son fils, M. le chanoine Emard, à la dignité d'évêque de Valleyfield.

M. Paul de Cazes, secrétaire du dépt. de l'Instruction publique, a bien voulu—sur la demande du président de cette association—répondre ce qui suit au sujet de la requête des instituteurs de

cette association présentée au Conseil de l'Instruction publique à sa dernière réunion :

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE

Québec, 25 octobre 1892.

M. W.-H. TÉTRAULT, Pres.

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 3 octobre courant, j'ai l'honneur de vous envoyer l'extrait du procès-verbal de la séance du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique du 29 septembre dernier, concernant la requête des associations des instituteurs demandant que le mode actuel de payment de leur traitement soit changé.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,

Votre obéissant serv.,

PAUL DE CAZES.

*Pour le Surintendant.*

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE

*Extrait du procès-verbal de la séance du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique du 29 sept. 1892.*

“ Lecture de requêtes de l'“ Association des Instituteurs de la circonscription l'Ecole Normale Laval ” et de l'“ Association des Instituteurs de la circonscription de l'Ecole Normale Jacques-Cartier”, demandant que l'article 2040 des statuts refondus de la province de Québec, soit amendé de façon à ce que le traitement des instituteurs et des institutrices soit payé mensuellement au lieu de tous les six mois.

“ Le comité recommande au gouvernement de vouloir bien considérer favorablement cette demande.”

(Vraie copie) PAUL DE CAZES,

*Sec. du comité  
cathol. et du dépt.  
de l'Inst. pub.*

Après la lecture de ce dernier document, il est proposé par M. Robillard, appuyé par M. Turcotte, que le président de l'association soit autorisé par cette assemblée à écrire le plus tôt possible au gouvernement de Québec, afin de savoir ce qu'il entend faire concernant cette demande des instituteurs, et que M. Lippens, qui assistera demain à la conférence des instituteurs de Québec, soit prié de vouloir bien demander à cette conférence de Québec d'agir, à ce sujet de concert avec nous auprès du gouvernement de Québec : Adopté.

Il est aussi proposé par M. Robillard, appuyé par M. Nolin, qu'un comité composé de MM. Lacroix, Tétrault, L.-A. Primeau, Famelart, N. Brisebois, du morteur et du second, soit nommé pour préparer une requête au gouvernement afin d'obtenir de ce dernier que les conférences pédagogiques des Ecoles Normales Laval, de Québec, et Jacques-Cartier, de Montréal, soient représentées dans le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, par au moins un membre choisi par chacune d'elles.

Adopté.

M. Lippens est de nouveau chargé de vouloir bien intéresser la conférence de Québec à ce sujet.

LECTURE DE M. DE LA CUEVA

Monsieur de la Cueva a bien voulu remplacer M. le Dr Desroches, dont le nom figurait au programme, et qui devait donner une conférence sur l'hygiène. Cette conférence est remise au mois de mai prochain.

M. de la Cueva avait choisi pour sujet : *l'Espagne à l'époque de la découverte de l'Amérique.*

..... “ A l'occasion du 4me centenaire de la découverte de l'Amérique, mon cœur, dit-il, sent le besoin de s'épancher. Voilà pourquoi je voudrais rappeler brièvement à vos souvenirs ce coin de l'Europe où les projets du navigateur génois reçurent un premier accueil ; cette patrie bien-aimée qui n'hésita pas à confier l'honneur de son pavillon à celui que Gênes la superbe et

l'altière Lisbonne avaient traité de visionnaire, de chimérique.

“Le mot “Espagne” s’est échappé de vos lèvres ; oui, Messieurs, c’est d’elle que je désire vous parler ; car l’Ibérie, en adoptant pour emblème national les colonnes d’Hercule avec l’exergue “*Plus Ultra*,” semble destinée par la Providence à prouver qu’il existe au-delà de l’Océan ce que le génie de Christophe Colomb (Cristobal Colon) a deviné, tant par intuition qu’au moyen de la science.”

L’orateur parle ensuite de ces écoles hispano-moresques, si célèbres par les grands hommes qu’elles ont produits, tels que Alabder, Rivas, Abrégat, Albufera, Benj. Tudela, Juan de la Cosa, etc., qui contribuèrent beaucoup à la grandeur et à la prospérité de l’Espagne d’alors, soit par leurs découvertes de terres, soit par les travaux importants qu’ils ont laissés et dont Christophe Colomb sut profiter.

“Certains historiens, continue M. de la Cueva, faisant trop large la part de la fiction au préjudice de la réalité, de la vérité trop souvent, ont représenté Colomb sous de faux traits ; le montrant tantôt comme un courtisan pliable et servile, tantôt comme un audacieux aventurier, ou encore comme un ancien troubadour courant les châteaux des grands seigneurs pour recevoir, en échange de ses récits, le pain quotidien. Pourtant rien de plus faux que tout cela ; car Colomb ne fut pas un mendiant importun. Ses travaux et ses divers voyages lui rapportaient suffisamment pour qu’il n’eût pas d’inquiétude sous ce rapport...”

“De toutes les cours auxquelles Colomb s’était adressé, seule, celle de l’Espagne daigna l’écouter favorablement.

“Malheureusement deux obstacles : les affaires intérieures du pays et le manque de ressources, empêchèrent Ferdinand et Isabelle de prêter tout d’abord une oreille attentive aux aspirations et aux projets de l’impatient navigateur.

“Enfin, ces obstacles une fois disparus, l’ordre étant rétabli dans le royaume, la conquête de la Grenade étant un fait accompli, Christophe Colomb put par l’intermédiaire et l’influence de personnalités du royaume aussi distingués que riches et puissants, avoir une dernière

entrevue avec Ferdinand et Isabelle, entrevue qui couronna son génie et sa persévérance.”

Puis l’orateur termine nous montrant Christophe Colomb, le matin du 3 août 1492, s’approchant de la sainte table pour recevoir de la main du P. Juan Perez de Marchena, qui célébrait la sainte messe, le pain eucharistique, le pain des forts, en vertu duquel il oublia ses douleurs passées et les troubles de l’avenir.

Aux accents du *sursum corda* Colomb éleva son cœur à Dieu, plein de confiance dans l’œuvre qu’il entreprenait.

On peut dire aussi que, sans son enthousiasme naturel, Colomb n’aurait peut-être jamais conçu l’idée audacieuse qui a transformé la surface de la terre ; sans son obstination, il n’aurait jamais accompli ce plan merveilleux. Mais n’oublions pas que cette force créatrice lui venait de ces deux facteurs : la science et la religion.

M. de la Cueva, prie son auditoire de ne pas oublier l’Espagne si souvent calomniée par la malveillance et l’obscurantisme, cette Espagne qui a contribué à la découverte de l’Amérique dont le monde entier fête encore le 4<sup>e</sup> centenaire.

M. l’abbé Verreau se fait l’écho de l’assemblée pour remercier M. de la Cueva, de l’intéressante lecture qu’il vient de donner. M. de la Cueva, ajouta-t-il, a su éviter de parler de détails trop connus, et nous a présenté l’Espagne sous un jour nouveau.

M. le chanoine Bruchési félicite également M. de la Cueva de cet intéressant travail qui dénote chez son auteur les sentiments d’une foi vive et d’un noble patriotisme.

Vint ensuite M. l’inspecteur McGown qui déclama la *Veillée*, poésie de François Coppée. Ce monsieur s’est véritablement surpassé dans cette déclamation. Aussi les applaudissements et les félicitations ne lui furent pas ménagés, surtout de la part de M. le chanoine Bruchési et de M. le Dr Leprohon.

M. A.-D. Lacroix, dans une intéressante lecture sur *l’histoire au point de vue de l’enseignement*, appuie principalement sur le parti que l’on peut tirer de cet enseignement au point de vue de

la morale et du patriotisme. Il cite plusieurs exemples tirés de notre histoire, propres à inspirer une haute morale autant qu'un patriotisme sublime. Pour bien enseigner l'histoire, dit M. Lacroix, il faut que l'instituteur abandonne les méthodes surannées, que le mot à mot disparaisse complètement de nos écoles et que le maître ne s'en tienne pas purement et simplement au livre de texte. Ce dernier ne doit jamais tenir le premier rôle dans l'enseignement. Au maître à payer de sa personne, à bien préparer sa leçon. Ainsi fait, cet enseignement si intéressant de l'histoire, sera utile à l'éducation du cœur et de l'intelligence de l'enfant (1).

Plusieurs orateurs félicitent M. Lacroix de son intéressant travail et l'engagent à le publier dans le *Journal de l'Instruction publique*, afin que ce travail, par la voie du journal, profite aux maîtres absents ainsi qu'aux institutrices si nombreuses de la ville et de la campagne.

M. l'abbé Verreau approuve avec plaisir tout ce que vient de dire M. Lacroix, et conseille aux instituteurs d'insister beaucoup auprès de leurs élèves sur l'esprit de dévouement et d'obéissance. Notre histoire ne manque pas d'exemples nombreux où le dévouement personnel, national ou religieux prime tout autre sentiment. Les beaux exemples que nous ont laissés nos ancêtres ont eu pour mobile principal ce sentiment du devoir et du dévouement.

Si, de tous côtés, l'on constate aujourd'hui tant de défections morales, cela est dû à plusieurs causes sans doute, mais nous pouvons dire qu'un enseignement incomplet de l'histoire peut donner lieu à des conséquences très regrettables. Nous constatons aussi avec peine que le respect des enfants envers leurs parents diminue tous les jours. Des parents m'en ont fait souvent la remarque. A l'instituteur de réagir contre cette tendance malheureuse de l'enfant, en lui faisant comprendre tout le respect et

toute l'obéissance qu'il doit tout d'abord à ses parents et à ses supérieurs, ainsi que tout le dévouement qu'il doit mettre dans l'accomplissement de ses devoirs.

En terminant, M. l'abbé Verreau attire l'attention des membres sur un point de la lecture de M. Lacroix.

Autrefois, dit-il, l'élève parlait et le maître (le serviteur alors dévoué du livre de texte) écoutait. Aujourd'hui, M. Lacroix veut que le maître parle et que l'élève écoute. Sans blâmer tout à fait cette façon de penser, il se demande s'il n'y aurait pas quelque chose à examiner de ce côté-là.

M. U.-E. Archambault. Si je comprends bien M. Lacroix, il a voulu dire que l'instituteur doit suppléer à l'insuffisance du livre et le remplacer tout à fait quand il le jugera bon. Dans certaine école le maître donne sa leçon d'histoire, et le lendemain l'élève est questionné sur cette même leçon.

Une bonne manière d'enseigner l'histoire serait de faire connaître les hommes, par voie biographique. Après les hommes, les faits, les événements, en remontant aux causes. Ce serait, ce me semble, procéder d'une façon naturelle, d'autant plus qu'on n'agit pas autrement dans le commerce ordinaire des hommes.

M. l'inspecteur Lippens dit que d'après certains professeurs capables, il faut commencer cet enseignement par les faits contemporains, procéder du connu à l'inconnu, du proche au loin.

Il dit aussi que l'histoire devrait s'enseigner au moyen de tableaux, mais de tableaux convenables.

Enfin il suggère de ramener cette question sur le tapis pour la prochaine conférence et de la discuter comme suit :

1o. A quel âge, chez les enfants, faut-il commencer l'enseignement de l'histoire ?

2o. Quel temps y consacrer ?

3o. Sous quel mode présenter cet enseignement ?

4o. Enfin cet enseignement doit-il être le même pour les garçons que pour les filles ?

MM. les inspecteurs McGown et Currotte constatent que dans leurs districts d'inspection, on suit encore dans un trop

(1) Cette lecture de M. Lacroix est publiée dans ce même numéro du journal.

grand nombre de cas les vieilles méthodes.

M. Lacroix se déclare très content des remarques qu'a pu provoquer sa lecture. Je n'ai pas voulu, dit-il, entrer dans les détails de cet enseignement de l'histoire: je n'ai voulu que vous exposer ce qui me paraît le plus négligé dans cet enseignement.

Il faut que le maître parle, compare et commente les faits. On ne saurait non plus comme autrefois, ne considérer chez l'élève qu'une chose: la mémoire.

M. le chanoine Bruchési félicite aussi M. Lacroix du travail remarquable qu'il vient de donner.

Il concourt pleinement dans les remarques de M. Lippens quant à enseigner l'histoire à l'aide de tableaux, et cite, comme exemple, les salles d'asile et les jardins de l'enfance où ce mode est suivi.

Là, dit-il, l'histoire sainte est enseignée à de jeunes enfants ne sachant même pas lire pour la plupart. On leur présente ces faits historiques sous forme d'anecdotes ou de récits attrayants pour eux et qui les intéressent vivement, ayant en même temps en main un tableau rappelant les faits racontés. Ces enfants écoutent avec un intérêt soutenu ces leçons d'histoire et les retiennent d'une façon étonnante.

J'en ai entendu me raconter, par exemple, l'histoire du déluge, de Joseph, de Moïse, etc., d'une manière ravissante.

Si l'on pouvait faire la même chose pour l'histoire du Canada et des États-Unis.

Cependant, messieurs, n'allons pas croire qu'il soit bien facile d'enseigner ainsi l'histoire. Non. Pour suivre un tel procédé, il faut avoir étudié soi-même, étudié beaucoup, posséder sa matière à fond, dans tous ses détails, et pour cela consacrer des heures à préparer une seule leçon.

On ne saurait aussi faire trop d'efforts pour combattre ces méthodes affligeantes, ja par cœur, du mot à mot, qui sont nullement propres à développer le raisonnement et surchargent la mémoire de faits, de dates et de phrases inutiles.

Il faut ensuite revenir sur la leçon donnée, la disséquer en posant à l'élève

des questions et des sous-questions qui s'enchaînent, faire faire des résumés par écrit, etc., c'est le seul moyen de retenir quelque chose. Il faut aider la mémoire après avoir exercé l'intelligence, car, comme l'a dit le P. Gratry, la mémoire est une faculté qui oublie.

Le maître fera parler l'élève et veillera à ce que celui-ci parle clairement et correctement.

Ici, M. le chanoine constate avec peine que l'éducation première de l'enfant en général est fort négligée dans la famille. Les parents n'observent pas assez comment parlent leurs enfants et les reprennent encore moins. On pourrait même dire que souvent ils s'ingénient à leur faire parler un vrai jargon.

Cela est déplorable, et il en résulte des habitudes dont l'âge et même l'étude ne nous corrigent pas.

A l'instituteur de réagir contre cette indifférence des parents envers leurs enfants, en inspirant à ses élèves l'amour du beau langage.

M. le Dr Leprohon. Je ne regrette certainement pas d'être venu ici pour une première fois, vous entendre parler de pédagogie et d'enseignement, et je remercie M. le président de son aimable invitation.

Le programme de cette séance est varié autant qu'intéressant, et la discussion jusqu'à maintenant a été vraiment importante.

Je regrette d'apprendre que dans certaines écoles de campagne, on ne soit pas très au courant des méthodes nouvelles et qu'on s'attache encore à la routine, j'espère cependant que cela disparaîtra bientôt.

Le Conseil de l'Instruction publique, dont je fais partie, est bien décidé comme toujours à marcher avec le progrès. C'est ainsi que dernièrement, il a été ajouté au programme l'enseignement de l'hygiène, cette science indispensable à l'homme, qui lui fournit les moyens de conserver sa santé.

M. le Dr Leprohon dit qu'il est vraiment regrettable que ceux qui se livrent à la noble et importante carrière de l'enseignement ne soient pas en général mieux rétribués. Il croit aussi que le

gouvernement devrait accorder davantage à l'éducation, car après tout rien ne saurait être plus important à un gouvernement que l'éducation qu'il doit au peuple qu'il représente. Pourquoi, par exemple, le gouvernement ne ferait-il pas contribuer au fonds d'éducation primaire une partie au moins des revenus des terres incultes de la Couronne ?

En terminant, il veut bien assurer les instituteurs de ses sympathies à leur égard et de son entier dévouement à l'amélioration de leur sort.

M. U.-E. Archambault fait rapport sur les opérations de la commission administrative du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire.

Après avoir rappelé le but des conférences pédagogiques et leur avoir donné crédit pour la loi du fonds de pension des instituteurs, il dit que cette loi, malgré ses imperfections, a permis à la commission administrative de distribuer l'année dernière, la somme de \$29,250.40 répartie entre 343 fonctionnaires de l'enseignement primaire que l'âge ou les infirmités ont mis hors de combat, ce qui fait pour chacun une pension moyenne de \$85.28.

A la séance de la commission administrative tenue le 13 décembre dernier, soixante-neuf nouvelles demandes ont été faites en vue d'obtenir pension. Sur ce nombre :

17 sont accordées pour cause d'âge.....	\$2,834.01
1 est " " comme veuve de fonctionnaire.....	94.28
22 sont " " pour cause de maladie...	870.61
	\$3,798.90

22 sont référées aux inspecteurs d'écoles pour rapport.

7 sont rejetées.

Dans la supposition que ces 22 demandes soumises aux inspecteurs seront accordées, nous aurons pour la présente année 405 pensionnaire ; de ce nombre, il faut retrancher 11 décès pendant l'année 1892. Il reste donc 394 pensionnaires qui recevront la somme de \$32,413.07, ce qui fait pour chacun une pension moyenne de \$82.26 environ.

D'un autre côté, si on déduit de la somme \$3,798.90, citée plus haut, les pensions des 11 fonctionnaires décédés pendant 1892, forment le montant de

\$1,140.53, plus une somme de \$546.18 résultant des faits que 15 pensionnaires n'ont pas produit le certificat de médecin annuel et sont pour cela censés avoir repris l'enseignement, on peut alors constater que l'augmentation des pensions pour 1892-93 sera de \$2,112.19.

Il faudra encore ajouter à cette somme, les pensions devant être accordées des 22 demandes soumises aux inspecteurs d'écoles.

Il appert aussi que les personnes du sexe, qui ont fait la plus vive opposition à l'établissement du fonds de pension, surtout chez les institutrices protestantes, comptaient, l'année dernière 79 pour cent des pensionnaires et recevaient \$12,642.34, ce qui fait une pension moyenne de \$43.49.

C'est là la meilleure preuve que le fonds de pension est pour le moins aussi nécessaire aux institutrices qu'aux instituteurs.

M. U.-E. Archambault dit qu'un comité est nommé pour préparer les amendements que peut réclamer la loi ; que le rapport de ce comité sera adopté par la commission administrative et soumis aux conférences en temps opportun.

M. U.-E. Archambeult termine en disant que, par suite de sa démission comme principal de l'Académie commerciale catholique de Montréal, et de sa nomination au poste de secrétaire-trésorier du bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Montréal, il a cessé de faire partie du service actif de l'enseignement ; qu'il a demandé et obtenu sa pension, et que conséquemment il croit devoir offrir sa démission comme membre de la commission administrative, tout en remerciait cette conférence de l'honneur qu'elle lui a fait de la représenter dans cette honorable commission depuis 1886. Il réclame aussi le privilège de rester membre actif de l'association des instituteurs.

M. A.-D. Lacroix propose, appuyé par M. A. Allaire, que la démission de M. U.-E. Archambault ne soit pas acceptée, et qu'il veuille bien continuer comme par le passé à nous représenter dans la commission administrative.

MM. McGown et Reynolds appuient

également cette motion que l'assemblée adopte à l'unanimité.

M. U.-E. Archambault remercie l'assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui témoigner et accède au désir de tous, en voulant bien continuer ses mêmes fonctions dans la commission administrative.

M. P. Leitch donne en anglais une conférence ayant pour titre : *L'Instituteur*.

Ce monsieur déplore, au cours de sa conférence, le peu de cas que le public, les parents en général font de l'instituteur. On est tout indifférent, dit-il, pour celui qui a mission de former la jeunesse sous le triple rapport de l'intelligence, du cœur et du physique. On ne s'inquiète presque pas de lui et trop souvent on ne se renseigne même pas sur ses aptitudes à bien former la jeunesse. La conséquence de tout cela, c'est que des hommes sans aptitudes aucunes pour cet art si difficile, enseignent et sont tout de même, dans l'estime publique, notés aussi bien que ceux qu'une vocation spéciale a appelés dans cet état. Pourquoi cela ? Qui peut l'expliquer ? Pourtant, que fait-on chaque fois qu'il s'agit de confier un enfant malade aux soins d'un médecin ? N'est-ce pas qu'alors on a recours au médecin dont l'habileté est reconnue et qui inspire en même temps confiance ? et on a raison sans doute. Mais il s'agit de la formation de l'esprit et du cœur de l'enfant, c'est autre chose, le premier venu aura généralement toutes les chances d'être accepté pour un tel objet.

Pour devenir prêtre, médecin, avocat, etc., il faut des études sérieuses qui durent de longues années ; pour être simple chef d'atelier, il faut encore avoir fait un apprentissage plus ou moins long et avoir acquis une certaine expérience dans tel ou tel art ; mais pour devenir instituteur, bien des gens au contraire considèrent comme peu nécessaire une préparation sérieuse à cet état et apprécient de même l'expérience que l'on peut avoir dans l'enseignement. Dans différents quartiers on engage au rabais des instituteurs qui n'en ont ni les qualités et parlant ni le titre. De bons professeurs

ont été ainsi supplantés et méprisés par un public injuste.

Il nous faut cependant travailler, étudier et perfectionner notre manière d'enseigner, continue M. Leitch, mais là, dit-il, s'élève un obstacle qui mérite considération aujourd'hui, plus que jamais, obstacle de nature à déprécier la carrière de l'enseignement, à éloigner d'elle de bons sujets et partant à compromettre la cause de l'éducation. Cet obstacle, c'est le salaire, le salaire insuffisant que l'on accorde en général aux instituteurs et qui n'est certainement pas en rapport avec les services importants qu'il rend, ni à la hauteur de sa position. Dans bien des cas, l'instituteur est obligé de consacrer ses heures de loisir à certains travaux afin d'assurer—son salaire étant insuffisant—tout le nécessaire à sa famille. Cela est malheureux pour la cause de l'enseignement, car l'instituteur devrait être placé dans un tel état d'indépendance qu'il pût se consacrer entièrement à l'enseignement, employant tous ses loisirs à se perfectionner dans son art.

M. Leitch termine en espérant que MM. les commissaires d'écoles feront des efforts sérieux pour faire disparaître cet obstacle de l'enseignement, en donnant à tout instituteur capable et dévoué un salaire en rapport avec la dignité de sa profession et les services qu'il rend.

M. le président félicite M. Leitch des justes remarques qu'il vient de faire au sujet de l'instituteur, dont le sort serait tout autre, si on voulait une bonne fois s'occuper sérieusement de lui.

Vint ensuite une intéressante discussion touchant *l'enseignement de la géographie*.

M. N. Brisebois constate que l'enseignement de la géographie dans les écoles laisse en général à désirer. Il fait voir les causes principales qui peuvent amener un tel résultat, puis il conseille l'usage du globe et l'exercice sur la carte. Dans chaque classe, dit-il, devrait se trouver une mappemonde dont le maître se servirait chaque fois que l'occasion le réclamerait. Les dépêches télégraphiques des journaux et en général tout ce qui s'écrit au sujet de la géographie peu-

vent aider beaucoup le maître à rendre sa classe plus intéressante.

Parlant ensuite au point de vue de la méthode, il se prononce en faveur de la méthode synthétique, lorsque l'élève étudie la géographie de son pays natal, procédant du connu à l'inconnu, passant de l'école au village, du village à la paroisse, de la paroisse au comté, du comté au district, du district à la province, de la province au pays ; puis la méthode analytique dans l'étude de tout autre pays.

M. Brisebois a démontré que ça été là l'opinion constante de cette association. Pour prouver cet avancé, il lit divers extraits de l'ancien *Journal de l'Instruction publique*.

Il termine en lisant quelques passages d'une lecture sur la géographie donnée à la Sorbonne par M. E. Levasseur, qui suggère absolument le même procédé.

M. F.-X.-P. Demers lui succède. Ce dernier appuie particulièrement sur tout le parti que l'on peut tirer d'un bon globe, sur l'enseignement de la géographie par la carte et la cartographie.

Il fait la description d'un volume publié dernièrement et intitulé : "Géographie générale en 6 cahiers, par P.-Z. Vedel." Ce volume contient un certain nombre de cartes muettes que l'élève devra remplir. M. Demers trouve ce volume très ingénieux et le recommande. Il s'exprime aussi très fortement contre le par cœur qui consiste à apprendre sans comprendre.

M. l'abbé Verreau dit que vu les difficultés nombreuses que nous rencontrons dans cet enseignement, on doit considérer avec un légitime orgueil les quelques succès que l'on peut obtenir dans cet enseignement.

Nous n'avons pas de cartes en relief. Il serait bon aussi d'avoir différentes cartes représentant, les unes les chemins de fer, les lignes télégraphiques ; les autres figurant les diverses qualités du sol, faisant connaître, par exemple, que telle région produit le blé, etc.

Il serait peut-être possible d'obtenir du gouvernement une foule de ces cartes tracées tous les ans par les arpenteurs du gouvernement. Cela pourrait faciliter l'enseignement de la géographie.

M. le chanoine Bruchési parle de l'importance de la géographie, à laquelle d'autres sciences se rattachent. L'histoire, l'économie politique, l'industrie, le commerce etc., sont intimement liés à la géographie.

Au point de vue de l'enseignement, il conseille, comme procédé avantageux, les voyages. En effet, c'est par le voyage, dit-il, qu'on apprend le plus sa géographie. Les commis-voyageurs, les conducteurs de chemins de fer sont généralement ceux qui connaissent le mieux la géographie de leur pays. Le maître fera donc voyager ses élèves par imagination, leur racontant ce qu'il y a d'intéressant sur telle place, telle ville, etc., etc., et se servira avec profit des *guides* si complets publiés depuis quelques années, ainsi que des cartes de chemins de fer qu'on peut se procurer très facilement.

Il conseille aussi la lecture des dépêches télégraphiques telles que données dans les journaux et qui fourniraient au maître l'occasion de donner souvent à ses élèves d'intéressantes leçons de géographie.

M. Lippens dit que l'enseignement de la géographie se prête beaucoup à l'improvisation, qu'il faut alors être bien compétent pour bien l'enseigner.

Il suggère que chaque école ait son musée se rapportant à la géographie.

M. le chanoine Bruchési, avant de quitter la séance, fait quelques remarques au sujet des travaux scolaires à envoyer à l'exposition de Chicago.

Alors M. Lacroix, au nom de cette assemblée, remercie M. le chanoine Bruchési et M. le Dr Leprohon d'être venus honorer notre séance de leur présence et, faisant allusion à la mission de M. Bruchési, il ajoute que les intérêts de nos écoles ne sauraient être en de meilleures mains. (Applaudissements.)

M. U.-E. Archambault appuie tout ce que vient de dire M. Lacroix et ajoute, après quelques paroles élogieuses à l'adresse de M. le chanoine, que ce dernier veuille bien accepter le titre de membre honoraire de cette association. (Applaudissements.)

M. le chanoine Bruchési répond délicatement à ce témoignage d'estime et se

déclare très honoré de ce titre nouveau qu'il accepte avec plaisir d'autant plus, dit-il, " que je n'ai pas eu à passer par le noviciat et les épreuves auxquels, moins heureux que moi, vous n'avez dû échapper."

L'heure étant avancée, l'assemblée s'est trouvée privée d'entendre M. Chatigny, qui a bien voulu réserver sa lecture pour la prochaine séance. Les amendements à la constitution sont également renvoyés à la séance du mois de mai prochain.

Et la séance est levée.

NAPOLÉON BRISEBOIS,  
*Secrétaire.*

**Pédagogie et Enseignement.**

DEVOIRS DE JUSTICE.

RESPECT DE LA VIE HUMAINE.

SOMMAIRE.

*Principe et formule de la justice.—Pourquoi l'homicide est le plus grand des crimes.—Son caractère, ses effets, ses causes.— Pourquoi personne n'est juge dans sa propre cause.— Ce que deviendrait la société, si chacun avait le droit de se faire justice.*

DIALOGUE PRÉPARATOIRE.

" Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit." Savez-vous, mes enfants, qui a formulé ce précepte ?

—C'est l'Évangile.

—C'est un précepte de morale universelle. Voudriez-vous qu'on vous fit du mal ?

—Non, monsieur.

—Eh bien, il est juste que vous n'en fassiez pas à autrui. Quel est le plus grand mal que l'on puisse faire à un homme ? Est-ce de lui prendre sa liberté, d'en faire un esclave ?

—Oui, monsieur.

—C'est un grand mal sans doute. Mais il n'est pas irréparable, car un esclave peut recouvrer sa liberté.—Est-ce de lui enlever sa fortune ?

—Non, monsieur, puisqu'il peut la refaire.

—Serait-ce de lui ôter sa réputation ?

—Non, monsieur, parce qu'il pourra la rétablir en prouvant son innocence.

—Ainsi, tant qu'un homme conserve la vie, il peut réparer le mal qu'il a souffert. Quel est donc le plus grand mal qu'on puisse nous faire ? N'est-ce pas celui qui est irréparable ?

—Oui, monsieur : c'est celui-là.

—Peut-on rendre la vie à ceux qui sont morts ?

—Non, monsieur.

—Le plus grand mal est donc la perte de la vie, puisque ce mal est irréparable, et par suite le plus grand des crimes : c'est l'homicide.

Si la mort est le plus grand des maux, quel est donc le plus précieux des biens ?

—C'est la vie.

—Pourquoi ?

—Parce que, sans elle, on ne peut jouir d'aucun plaisir.

—En effet : mais l'homme n'est pas fait seulement pour le plaisir ; il ne vit pas uniquement, comme l'animal pour boire et pour manger ; il a une destinée plus haute. Né libre, doué de raison, il a des devoirs à remplir ; c'est un être moral. Celui qui lui ôte la vie ne lui enlève donc pas seulement la jouissance des biens matériels, mais le pouvoir d'accomplir sa destinée morale et de remplir ses devoirs envers lui-même et envers les autres. Mais il y a plus encore. En tuant un homme, est-ce qu'on ne fait du mal qu'à lui seul ?

—Oui, monsieur.

—Réfléchissez. Est-ce qu'un homme est seul au monde ? N'a-t-il ni père, ni mère, ni frères ni sœurs, ni femme, ni enfants, ni parents ?

—Si, monsieur ; il a une famille.

—Une famille qui l'aime et à laquelle il est utile et souvent nécessaire : de sorte que l'homicide ne frappe pas seulement sa victime, mais que par contre-coup il atteint ceux qui lui sont unis par le sang : il les atteint dans leur affection et dans leurs intérêts ; il frappe la famille tout entière ; il la plonge dans le deuil, il fait des veuves, des orphelins, des malheu-

reux. Ce n'est pas tout encore : le meurtrier n'a-t-il pas lui-même une famille ?

— Sans doute, monsieur.

— Et cette famille ne se ressent-elle pas, elle aussi, du crime commis par le meurtrier ?

— Oui, monsieur, le crime qu'il commet retombe sur les siens.

— Il les atteint non seulement dans leurs affections et leurs intérêts, mais dans leur honneur. La famille de l'homicide se sent deshonorée, et cela est si vrai que souvent elle demande à répudier son nom deshonoré, et qu'on l'autorise à en prendre un autre, afin que les innocents ne paient pas pour le coupable. Ainsi, l'homicide est funeste non seulement à la victime, mais à sa famille, et à celle du meurtrier. Cependant les effets du crime peuvent aller encore plus loin. Quand la victime est un homme d'un grand talent, d'un grand mérite, est-ce que sa famille seule souffre de sa mort ?

— Non, monsieur ; sa mort nuit à tous ceux auxquels sa vie était utile.

— Et ce nombre en peut être considérable : une telle mort est donc une perte pour la société. Poursuivons. Si la victime est un de ces hommes qui honorent la patrie par leurs vertus ou qui l'illustrent par l'éclat de leur génie, un grand poète, un grand orateur, un grand savant, les effets du crime ne s'étendent-ils pas plus loin encore ?

— Oui, monsieur, toute la patrie s'en ressent.

— La perte d'un tel homme est un deuil national ; que dis-je, plus que national. Est-ce que les découvertes d'un savant, la guérison de la rage, par exemple, ou l'invention du télégraphe, ne profitent qu'à ses concitoyens ?

— Non, monsieur, à tous ses semblables.

— Est-ce que les Français seuls lisent les œuvres d'un Corneille ou d'un Molière ?

— Non, monsieur, on les lit partout.

— La perte de tels hommes est donc un dommage non seulement pour leur patrie, mais pour l'humanité tout entière. Et si la main du meurtrier vient à frapper un de ceux qui gouvernent un pays, qui règnent sur un peuple, ce crime ne peut-il pas entraîner les plus grands malheurs ?

— Oui, monsieur, il peut amener des révolutions.

— Il peut mettre un pays à deux doigts de sa perte. L'assassin qui poignarda Henri IV n'a-t-il pas atteint la France au cœur ?

— Oui, monsieur.

— Il a privé la patrie de tout le bien que ce bon et grand roi voulait et pouvait faire encore.

— Résumons-nous. Le meurtre d'un homme, quel qu'il soit, est une violation du principe fondamentale de la justice ; c'est le plus grand des crimes, parce qu'il cause un mal irréparable, parce qu'il enlève à l'homme le plus précieux de tous les biens, celui sans lequel il ne peut plus ni jouir d'aucun autre, ni remplir sa destinée ; parce qu'il n'atteint pas seulement la victime, mais, aussi sa famille et même celle du coupable ; parce qu'il peut nuire à un grand nombre d'hommes, à la patrie elle-même, et parfois à l'humanité tout entière.

Voilà les effets funestes de l'homicide. Envisageons-le maintenant à un autre point de vue.

Pourquoi un homme en tue-t-il un autre ?

— Pour le voler.

— Le vol est en effet une des causes ordinaires du meurtre. Le vol lui-même n'est-il pas un crime ?

— Oui, monsieur.

— De sorte que celui qui tue pour voler commet un crime pour en commettre un autre. Le meurtre pour vol est un double crime. Mais le meurtrier n'est-il pas souvent poussé par d'autres mobiles ?

— Oui, monsieur, par la haine.

— Il tue par vengeance. En quoi consiste la vengeance ?

— À rendre le mal pour le mal.

— Celui qui se venge n'est-il pas excusable ?

— Oui, monsieur, jusqu'à un certain point, puisqu'on lui a fait du mal.

— Mais en ôtant la vie à son ennemi, ne lui fait-il pas plus de mal qu'il n'en a reçu ?

— Certainement, monsieur.

— Il est donc déjà coupable en cela ; mais il l'est encore autrement. Ne s'est-il pas constitué juge dans sa cause ? N'a-

t-il pas jugé, condamné et exécuté son ennemi ?

—Oui, monsieur.

—En avait-il le droit ?

—Non, monsieur.

—Pourquoi ?

—Vous nous l'avez déjà dit, monsieur : personne n'est juge dans sa propre cause.

—Sans doute, mais la raison ?

—C'est qu'il ne serait pas bon juge.

—Que faut-il donc pour être bon juge ?

—Il faut être juste.

—Un homme qui est poussé par la haine ou la colère ne peut donc être juste ?

—Non, monsieur ; il ne se possède pas.

—Bien, quand on est sous l'empire d'une passion, on n'est plus maître de soi ; on ne voit plus les choses telles qu'elles sont ; on juge de travers.

De plus, quand quelqu'un nous a lésés ou offensés, ne sommes-nous pas naturellement portés à nous exagérer ses torts ?

—Oui, monsieur.

—Ainsi, quand nous sommes en cause, nous devenons mauvais juges parce que tout nous pousse à la sévérité, à l'injustice, d'abord notre penchant naturel à l'exagération des torts d'autrui, ensuite la passion qui nous transporte et nous aveugle. Voilà pourquoi toutes les sociétés humaines ont établi des tribunaux auxquels est exclusivement réservé le droit de juger les querelles des particuliers.

Mais, si fortes que soient ces raisons, il y en a une plus forte encore.

En effet, si chacun se croyait le droit de se venger lui-même et de se débarrasser de ses ennemis par le fer ou le poison, qu'arriverait-il ?

—C'est, qu'il se commettrait un grand nombre de meurtres.

—Bien, il n'y aurait plus de sécurité pour personne ; on vivrait dans des trames continuelles.

Ce serait une guerre de tous les instants, et l'on retomberait dans la barbarie.

Pour que la société puisse subsister, il faut donc 1<sup>o</sup> que la vie humaine soit respectée ; 2<sup>o</sup> que l'Etat soit juge de toutes les querelles.

RÉSUMÉ—LEÇON.

—Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit : tel est le

principe de la justice. Les autres n'ont pas le droit de vous faire de mal, et vous n'avez pas le droit de leur en faire ; en d'autres termes, tous les hommes ont le devoir de se respecter les uns les autres.

Le plus grand mal qu'on puisse faire à autrui, c'est de lui ôter la vie, car c'est un mal irréparable. On peut recouvrer sa liberté ; refaire sa fortune, rétablir sa réputation, tandis que, une fois enlevée, la vie ne peut être rendue.

—D'un autre côté, la vie est le plus précieux des biens, puisque sans elle on ne peut ni jouir des autres biens, ni remplir sa destinée morale.

—De plus, l'homicide ne frappe pas seulement la victime ; il atteint par contre-coup dans leur affection et leurs intérêts tous les membres de sa famille ; il fait des veuves, des orphelins, des malheureux ; il atteint aussi sa propre famille qu'il déshonore et plonge dans le désespoir.

—Les effets de l'homicide peuvent s'étendre plus loin encore. Si la victime est un homme de talent, de mérite, sa mort est un dommage pour tous ceux auxquels il était utile. Si la victime est un homme de génie, un grand poète, un grand savant, un grand orateur, sa perte est un deuil pour la patrie, et même pour l'humanité entière.—Si la victime est un chef d'Etat, le président d'une République, un roi, un empereur, sa mort peut être funeste ou au moins nuisible à l'Etat qu'il gouvernait. Songez au bien qu'Henri IV eût pu faire encore à la France sans le poignard de Ravallac.

En résumé, l'homicide est le plus grand des crimes, parce qu'il viole la justice dans son principe fondamental, parce qu'il cause un mal irréparable, parce qu'il enlève à l'homme le plus précieux des biens, parce qu'il n'atteint pas seulement la victime, mais sa famille et celle du coupable ; parce qu'il peut nuire à d'autres encore, à une partie de la société, à la patrie, à l'humanité même. Tels sont ses caractères et ses effets.

—L'homicide a pour causes ordinaires le vol ou la haine et la vengeance ; celui qui tue pour dépouiller sa victime commet un double crime, l'homicide d'abord, le vol ensuite ; il est sans excuse. Celui

qui se venge par le meurtre fait plus de mal qu'il n'en a reçu ; il se constitue juge dans sa propre cause. Or personne ne doit être juge dans sa propre cause : d'abord parce que l'homme est naturellement porté à s'exagérer les torts des autres à son égard ; ensuite parce que la haine, la colère, le ressentiment, troublent la raison et poussent à l'injustice. Pour être juste, il faut être exempt de passion. Voilà pourquoi tous les peuples ont toujours remis à des tribunaux le soin de juger les différends et les querelles. Du reste, si chacun avait le droit de se faire justice et de tuer impunément, les meurtres se multiplieraient à l'infini ; personne ne serait plus en sûreté, la vie deviendrait insupportable et la société ne tarderait pas à se dissoudre.

#### PRÉCEPTES.—MAXIMES.

1. Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit à vous-mêmes.

2. Puisque la vie est le premier des biens, l'homicide est le plus grand des crimes.

3. Toutes les autres pertes peuvent se réparer ; celle de la vie est irréparable.

4. L'homicide n'est pas seulement la mort d'un homme, il est un deuil et une ruine pour sa famille, un malheur pour ses amis, un dommage pour tous ceux auxquels il était utile, un déshonneur pour la famille du meurtrier ; il peut être une perte pour la patrie et pour l'humanité.

5. Personne n'est bon juge dans sa propre cause.

6. Si chacun avait le droit de se faire justice, il n'y aurait bientôt plus de justice ; en vivrait en état de guerre, et la société retomberait dans la barbarie.

A. VESSIOT.

#### DICTÉES D'ORTHOGRAPHE USUELLE.

##### I

Les hommes vulgaires trouvent une sorte de vanité dans leurs égarements, parce que c'est par là qu'ils ressemblent

aux grands.—La vanité tâche en quelque sorte de couvrir la honte de la mort par les honneurs de la sépulture.—Quand il s'agit du sort de la vie, la prudence ne permet pas de se déterminer légèrement.—Le seul arrangement des pensées et des preuves opère la conviction.—Chaque condition a ses dégoûts ; à chaque état sont attachées des amertumes.—L'oisiveté nous lasse plus promptement que le travail.—Pour peu qu'un sujet soit vaste et compliqué, il est bien rare qu'on puisse l'embrasser d'un coup d'œil, ou le pénétrer en entier d'un seul et premier effort de génie.—L'ambition ne quitte jamais un cœur dont elle s'est une fois emparée.—Le temps qui nous a fui ne reviendra plus.—L'Eglise n'opposa jamais aux persécutions que la patience et la fermeté ; sa foi fut le glaive avec lequel elle vainquit les tyrans ; le sang de ses martyrs tout seul fut la semence de ses fidèles.—Un tombeau est un monument placé sur les limites de deux mondes.—La plaie qui blesse le cœur ne peut trouver son remède que dans le cœur même.—Le ciel donnait aux Hébreux un signal visible pour marquer leur marche, et d'autres miracles semblables qu'ils ont vus durer quarante ans.—L'indifférence est l'état le plus triste de l'âme ; elle glace tous les cœurs, qui sous son influence ne produisent plus aucun sentiment aimable ou fécond.—La haine est fille de l'offense ; on l'évite, si l'on ne fait d'injure gratuite à personne.—Pauvres humains qui vous êtes crus des demi-dieux, combien ne vous êtes-vous pas trompés !—L'or et l'argent sont vite dépensés ; mais la vertu, la constance, le dévouement ne sont jamais épuisés.

##### II

Des lianes grimpantes courent suspendre leur parure aux escarpements des monts.—L'ordre ne peut exister que lorsque les peuples, indépendants des caprices des hommes, ne sont esclaves que des lois.—Il faut vouloir du bien à toutes les espèces particulières d'êtres produits par l'Être suprême.—La politesse est comme l'eau courante qui rend unis et lisses les plus durs cailloux.—Savoir se posséder dans une affaire fâcheuse, c'est s'épargner la moitié du chagrin.—Ecrire sur

les mœurs sans avoir vécu dans la société et sans l'avoir étudiée, c'est rendre compte d'une pièce de théâtre sans l'avoir vu représenter.—L'esprit se forme plus par la conversation que par toute autre chose.

—L'athée voit tout dans la nature, excepté celui sans lequel rien ne serait.— Un jour perdu devrait nous laisser des regrets bien plus amers qu'une grande fortune manquée.—En tout temps, en tout lieu (ou en *tous temps*, en *tous lieux*), les grandes vertus, les grands crimes sont rares ; peu d'hommes vont jusqu'à l'extrême du bien et du mal : la foule est dans le milieu.—Compatir aux erreurs des hommes, être indulgent pour leurs faiblesses, ce sont là les devoirs de chacun de nous.—Savoir donner à propos, et refuser sans paraître dur, c'est un talent que tout le monde n'a pas.—Considérez la condition des hommes qui ont la meilleure part à la faveur et à la conduite des affaires ; quelque sages et quelque absolus qu'ils puissent être, que d'agitations, que de traverses !—Les montagnes se sont élevées, et les vallons sont descendus en la place que le Seigneur leur a marquée.—Beaucoup d'hommes d'esprit ont leurs mauvais jours et sont parfois bien ennuyants.—Les intérêts de la vie commune ne se laissent pas ployer arbitrairement à nos désirs.

### III

#### DES IDÉES SUPERSTITIEUSES

Chez les peuples non civilisés, plusieurs des rites et des pratiques qui ressemblent à des actes de religion, n'ont rien de commun avec la piété, et sont l'effet seulement d'un désir ardent de pénétrer dans l'avenir. C'est lorsque les facultés intellectuelles sont plus faibles et moins exercées, que l'esprit humain est plus porté à sentir et à montrer cette vaine curiosité. Etonné des événements dont il lui est impossible de concevoir la cause, il y suppose naturellement quelque chose de merveilleux et de mystérieux. Alarmé, d'un autre côté, par des circonstances dont il ne peut prévoir la suite et les effets, il est obligé, pour les découvrir, d'avoir recours à d'autres moyens qu'à l'exercice de sa propre intelligence. Partout où la supers-

titution a fait assez de progrès pour former un système régulier, ce désir de percer dans les secrets de l'avenir se trouve lié avec elle. Alors la divination devient un acte religieux ; les prêtres, comme ministres du ciel, prétendent annoncer leurs oracles ; ils sont les seuls devins, les augures et les magiciens, qui possèdent l'art important et sacré de découvrir ce qui est caché aux yeux des hommes. (Poitevin. *Cours gradué de Dictées.*)

### IV

#### DES ÉCLIPSES.

On appelle *éclipse* l'obscurcissement passager d'un astre par suite de l'interposition d'un corps opaque entre cet astre et l'œil de l'observateur, ou bien par suite de l'interposition d'un corps opaque entre cet astre et celui dont il reçoit la lumière. Donc, deux sortes d'éclipse. Dans la première, la lumière du soleil est cachée plus ou moins par la position de la lune entre le soleil et la terre ; la deuxième, l'éclipse vraie, est causée par la position de la terre entre la lune et le soleil. De toutes les éclipses dont notre système planétaire est le théâtre, celles du soleil et de la lune ont été, de tout temps, les plus observées. Elles ont été pour les anciens, des avant-coureurs de guerres, de pestes et de calamités ; mais aujourd'hui que la superstition a fui nos intelligences, nous ne voyons plus dans les éclipses que les lois admirables de la nature, et nous observons les éclipses comme un fait curieux et magnifique. (*La Gymnastique scolaire.*)

### V

#### LA DIGESTION

La digestion a pour objet de faire subir aux aliments une préparation qui les rend propres à nourrir le corps. Lorsqu'ils sont introduits dans la bouche, les dents les divisent et les broient et la salive les imprègne, ce qui les réduit en pâte. La langue, après avoir aidé à les placer tour à tour sous les dents, les pousse dans l'œsophage ou porte-manger, qui les conduit dans l'estomac. Ils y séjournent trois ou quatre heures et, sous l'influence d'une nouvelle trituration et d'un liquide secrété par la membrane interne, ils se

transforment en une pâte grisâtre, très molle, nommée *chyme*. De petits vaisseaux pompent les éléments nutritifs liquides qui peuvent déjà pénétrer dans le sang. De l'estomac, les aliments passent dans l'intestin grêle, où ils se mêlent à plusieurs liquides nouveaux, dont l'un est la *bile* secrétée par le *foie*. Ils se transforment alors en une substance blanchâtre, laiteuse, appelée *chyle*. Le chyle est porté dans le sang par les vaisseaux. La partie des aliments qui n'a pu être absorbée passe dans le gros intestin et est expulsée au dehors.

(La Gymnastique scolaire.)

## VI

### EFFETS DU JOUR ET DE LA NUIT SUR L'ÉCONOMIE ANIMALE.

Les effets du jour sur l'économie animale sont dus particulièrement à l'action de la lumière solaire et à la différence entre les températures du jour et de la nuit. Dès que le soleil paraît sur l'horizon, une vigueur plus grande anime les organes extérieurs ; tous les sens s'exercent avec plus de facilité, on se sent plus dispos, plus agile. Un grand nombre de maladies ont, le matin, une rémission sensible, tandis que d'autres sont au paroxysme. Depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir, les organes de la vie animale sont à leur plus haut degré d'activité. Aussi, dans les climats chauds, ont-ils besoin de puiser de nouvelles forces dans un sommeil réparateur (*siesta*).

Pendant la soirée, la diminution de la chaleur et de la lumière, ainsi que la fatigue, déterminent peu à peu un état d'appesantissement : les muscles se relâchent les membres se gonflent : c'est l'heure favorable pour le principal repas, car les fonctions de la vie nutritive reprennent leur ascendant et celles de la vie extérieure s'affaiblissent.

La nuit, toutes les forces vitales sont concentrées sur les organes intérieurs. Pendant les premières heures, les rhumatismes, les affections catarrhales, la toux fatiguent les malades. Vers trois heures du matin, surviennent les douleurs de la goutte, les rêves, l'agitation et l'anxiété.

La transpiration devient plus abondante, et alors ont lieu les sueurs des phtisiques (J. F. D. M.)

### PHRASES A CORRIGER.

1o Sept ans, c'est une longue période pour des espérances dont l'ajournement équivalait à l'anéantissement. L'occasion unique qui s'est offerte de rétablir la monarchie légitime, on l'a laissée échapper.

2o Nous avons roulé hier pendant une heure sur la ligne du Nord, pour aller et revenir d'Enghien ; et nous avons constaté que l'orage de la veille avait causé un véritable désastre dans toute la campagne environnante.

3o Pourquoi d'ailleurs aurait-il à ménager les espérances de ceux qui, en l'élevant à la première magistrature de l'Etat se sont réservés, par reticence intime, le droit de retirer demain ce qu'ils accordent aujourd'hui.

4o Les trois fortes têtes de la sous-commission n'ont sans doute pas eu le temps de songer à cela, et elles se sont imaginées, qu'en nommant un Sénat pour six ans, ces fonctionnaires . . . . .

5o O ma guitare ! amie intime de mes beaux jours, il n'y a plus que toi qui me réponde.

6o Ce qui nous étonne, c'est qu'il n'est nullement parlé, dans la dépêche, des amis de l'ancien membre du gouvernement du 4 septembre qui se sont évadés avec lui.

7o Pour qui lit ces lettres sans chercher la pensée intime, M. T. apparaît comme un vieillard ayant soif de repos, un philosophe désireux de couler le restant de ses jours dans la retraite.

8o Le conseil général de l'Aude a émis le vœu que les élections départementales aient lieu conformément à la loi organique le plus tôt possible.

### CORRECTIONS.

- 1o . . . . .on l'a laissée échapper. . . . .  
 2o . . . . .pour aller à Enghien et pour en revenir. . . . .  
 3o . . . . .se sont réservé. . . . .

- 40 .....et elles se sont imaginé qu'en nommant.....  
 50 .....il n'y a plus que toi qui me répondez.....  
 6 Ce qui nous étonne, c'est qu'il ne soit nullement parlé.....  
 70 A qui lit ces lettres sans chercher.....  
 80 .....eussent lieu conformément à la loi.....  
 (Courrier de Vaugelas.)

EXERCICES DE CALCUL

I. Une personne a acheté une maison \$3,560; elle y a fait des réparations pour \$987, et elle l'a revendue \$5,000. Quel est son bénéfice?

Réponse : \$453.

Solution :

La maison a coûté, réparations comprises, \$3,560 + 987 = \$4,547.

Le bénéfice = \$5,000 - 4,547 = 453.

II. Une personne achète pour \$17 de marchandises, et donne une pièce de \$20. Le marchand lui remet 15 pièces de monnaie d'une égale valeur : quelle est cette valeur?

Réponse : 20 centins.

\$20 - \$17 = \$3 = ce que le marchand remet à l'acheteuse.

\$3.00

$\frac{3.00}{15} = \$0.20$ , valeur de chaque pièce de monnaie.

III. Un homme qui a 2,117 francs de revenu par an voudrait mettre 1 fr. 20 c. de côté par jour : combien lui restera-t-il à dépenser par jour?

Réponse : 4 fr. 60c.

Fr.  $1.20 \times 365 =$  fr. 438, économie à réaliser.

Fr.  $\frac{2117 - 438}{365} = \frac{1679}{365} =$  fr. 4.60, somme à dépenser par jour.

IV. 34 ouvriers, divisés en deux classes, reçoivent \$86 par jour; les 19 ouvriers de la première classe reçoivent \$52.25, et les autres reçoivent le reste: combien les ouvriers de chaque classe gagnent-ils chacun par jour?

Réponse : les premiers \$2.75, les autres \$2.25.

Les premiers ouvriers gagnent par jour  $\frac{52.25}{19} = \$2.75$ .

Les autres gagnent  $\frac{86 - 52.25}{34 - 19} = \frac{33.75}{15} = \$2.25$ .

V. Lorsque le café se vend  $5\frac{1}{2}$ d. l'once, combien 2 qtx coûteront-ils? (*The Tutor's Assistant*.)

Solution :

1 livre de café coûtera  $5\frac{1}{2} \times 16 = 88$ d.

2 qtx (224lbs) coûteront  $88 \times 224 = 19712$ d.

$\frac{19712}{12} = 1642$ s. + 8d.

$\frac{1642}{20} = £82 + 2$ s.

2 qtx coûteront £82..2..8.

VI. Ma bourse et l'argent qu'elle contient représentent une valeur de 12s. 8d.; mais l'argent vaut sept fois la bourse: trouver la valeur du contenu de cette dernière. (*The Tutor's Assistant*.)

Réponse : 11s. 1d.

Solution :

La valeur de la bourse =  $\frac{12.8}{8}$  1s. 7d.

Son contenu = 12s. 8d. - 1s. 7d. = 11s. 1d.

VII. Un homme a laissé son bien à ses 4 frères : quelle a été la part de chaque héritier?

Réponse :  $\frac{1}{4}$

Solution :

Si l'on représente la succession par l'unité, chaque héritier a reçu  $\frac{1}{4}$ .

XIII. L'un des frères (problème VII) laisse sa part à ses 4 enfants : quelle est la part de chaque enfant dans l'héritage de leur oncle?

Réponse :  $\frac{1}{16}$

Solution :

La part de chaque enfant =  $\frac{1}{4 \times 4} = \frac{1}{16}$

IX. Chaque enfant (problème VIII) a eu pour sa part \$8692.25 : à combien se montait l'héritage?

Réponse : \$139,076.

Solution :

L'héritage se montait à  $\$8692.25 \times 16 = \$139,076$ .

X. Une jeune personne achète  $\frac{5}{8}$  de mètre de dentelle et en emploie  $\frac{1}{4}$  de mètre : combien lui reste-t-il de millimètres à employer ?

Réponse : 375 millimètres.

Solution :

$\frac{5}{8} - \frac{1}{4} = \frac{5}{8} - \frac{2}{8} = \frac{3}{8}$  = ce qu'il reste de dentelle à employer.

La fraction  $\frac{3}{8}$  réduite en fraction décimale, ou  $3 \div 8$ , = 375 millimètres.

XI. Le bout qui lui reste (problème X) vaut 4 fr. 50 : combien a-t-elle payé le mètre ?

Réponse : 12 fr.

Solution :

Le mètre de dentelle a coûté  $\frac{4.50 \times 8}{3}$  = 12 francs.

XII. Combien peut-on entasser de boîtes carrées, ayant un décimètre en tous sens, dans une caisse de 8 décimètres de long sur 5 de large et 4 de haut ? (*Journal des Instituteurs.*)

Réponse : 160 boîtes.

Solution :

La caisse contiendra  $8 \times 5 \times 4$  = 160 boîtes.

XIII. Une tailleuse a acheté une pièce d'étoffe pour 512 fr. ; elle en vend les  $\frac{7}{8}$  à une première personne à raison de 1 fr. 50c. le mètre ; le  $\frac{1}{4}$  du reste à une seconde personne à raison de 3 fr. 50c. le mètre ; puis, elle revend à une troisième personne tout ce qui lui reste, dont la longueur est de 54 mètres, pour 243 fr. Cela étant posé, on demande : 1o le nombre de mètres contenus dans la pièce ; 2o le prix de chaque mètre ; 3o quelle somme elle a perdue ou gagnée. (*Journal d'Education de Bordeaux.*)

Réponse : 1o 128 mètres, 2o 4 fr. le mètre, 3o 122 fr. de perte.

Solution :

Après la 1re vente, il reste  $\frac{16}{16} - \frac{7}{16} = \frac{9}{16}$

La 2e vente =  $\frac{9}{16} \times \frac{1}{4} = \frac{9}{64}$  ; il reste de la pièce  $\frac{9}{16} - \frac{9}{64} = \frac{36}{64} - \frac{9}{64} = \frac{27}{64}$ .

La longueur du 3e reste = 54 mètres, celle de la pièce =  $\frac{54 \times 64}{27} = 2 \times 64 = 128$  mètres.

Le prix du mètre =  $\frac{512}{128}$  = fr. 4.

A la 1re vente, il a été vendu  $\frac{128 \times 7}{16} =$

$8 \times 7 = 56$  mètres.

56 mètres à 1 fr. 50 =  $1.50 \times 56$  = fr. 84.00.

A la 2e vente, il a été vendu  $\frac{128 \times 9}{64}$

=  $2 \times 9 = 18$  mètres.

18 mètres à 3.50 =  $3.50 \times 18$  = ..... 63.00

La 3e vente a rapporté..... 243.00

Les trois ventes ont produit...fr. 390 00

La tailleuse a perdu fr. 512 - fr. 390 = fr. 122.

XIV. Un marchand achète 249 verges d'étoffe à 3 s. 4 d. la verge et la revend 4 s. 2 d. : trouver combien il gagne sur le tout et combien par cent. (*The Tutor's Assistant*).

Réponse : £10.7.6., profit total ; 25 %

Solution :

Le profit total =  $(4.2 - 3.4) \times 249 = 10 \times 249$  d.

$\frac{2490}{12} = 207$  s. + 6 d.

$\frac{207}{20} = £10 + 7$  s.

L gain par cent =  $\frac{100 \times 10}{3.4} = \frac{100 \times 10}{40} = \frac{100}{4} = 25$  %.

Lecture pour tous.

GYMNASTIQUE.

Nous demandions un jour à Blondin, le vrai Blondin, celui qui passait sur une corde raide, à trois cents pieds au-dessus du Niagara :

— Comment pouvez-vous exécuter ce tour de force et d'adresse ?

— Ce n'est pas moi, répondit l'acrobate, qu'il faut admirer le plus, c'est la nature. Le degré d'élévation n'est qu'une affaire de hardiesse ; le vrai miracle, c'est que l'homme puisse se tenir, lui grand et lourd, debout sur ses petits pieds.

Et Blondin avait raison.

Tout homme qui marche est une merveille de l'équilibre naturel. — Essayez de

faire tenir une statue sur des basses aussi mignonnes, la statue tombera.

Ainsi l'homme, considéré dans son corps seulement, possède des facultés qui n'appartiennent qu'à lui. L'homme a seul, par exemple, cette pose simple et si belle de la station verticale dans laquelle le corps humain, se dressant de toute sa hauteur, semble comme un trône animé sur lequel vit et se repose un être d'un ordre supérieur : la pensée.

Le corps humain est le plus admirable mécanisme que l'on puisse rêver; l'homme est, de tous les êtres vivants, celui qui a reçu en partage les outils les plus parfaits de conception et de locomotion.

Pourquoi donc avec de semblables privilèges, la créature semble-t-elle si souvent privée des immunités que lui a assurées le divin travail du Créateur? Les jambes se dérobent, la tête s'alourdit, la vue se trouble, l'estomac lui-même, ce grand élaborateur des substances nécessaires à la vie, refuse d'accomplir ses fonctions.

Est-ce la faute des instruments? Non, c'est qu'on a oublié ou négligé la manière de s'en servir.

Aux temps primitifs, l'homme était essentiellement nomade, conséquemment vigilant. Le premier homme fut voyageur, puisqu'il dut, chassé de l'Eden, gagner sa vie à la sueur de son front.

Si nous avançons dans la formation des âges, nous trouvons les rois pasteurs, le bâton à la main, marchant à la découverte de terres inexplorees. Plus loin ce sont les monarques chantés par Homère. Ils ne s'endorment pas dans l'inaction; — ils agissent. C'est à qui lèvera la masse la plus pesante, à qui lancera le plus lourd javelot.

A ces exercices physiques, le corps se développe, la poitrine élargie aspire l'air à pleins poumons; le sang circule librement dans les veines, avant même que l'homme ait découvert le secret de sa circulation.

Et la vie humaine atteint le terme heureux qui lui est assigné par la nature.

On s'étonne aujourd'hui de la brièveté de notre existence. Quand il se trouve, par hasard un centenaire, les journaux s'extasient devant cette merveille.

Les statisticiens, d'après des calculs basés sur des faits, affirment que la moyenne de la vie est, aujourd'hui, de trente-trois ans. Un homme de cinquante ans est un vieillard, et on ne se demande pas quelle est la cause de cette dégénérescence!

Cette cause, elle est dans l'état d'abandon où chaque homme laisse ses facultés: il est, comme dit familièrement le peuple, *le bourreau de son corps*. Il possède toujours les outils si parfaits que lui a donnés le Créateur, mais il les laisse se rouiller dans l'inaction.

Il n'a plus, comme ses aïeux, à chercher les bêtes dans les bois et les oiseaux dans les airs. Il n'a plus à traverser à pied des continents immenses pour établir des relations avec ses semblables. Les moyens de locomotion se sont multipliés; mais le corps, subissant les exigences de la vie moderne, privé d'exercice, alors que la dépense nerveuse, que la production cérébrale ont si prodigieusement augmenté, c'est-à-dire alors qu'il en aurait un si grand besoin, pour équilibrer ses fonctions, le corps humain perd ses forces et ses qualités.

Mais ces excès dont nous nous plaignons, cet excès de travail intellectuel est, nous le reconnaissons, une nécessité de notre époque. Il faut, à qui veut féconder son labeur, un effort continu, pénible. Pour arracher à la nature ses secrets, à la science ses mystères, à la maladie ses victimes, pour ouvrir, à un esprit grandi par l'étude, des voies nouvelles, pour prendre sa part de ce mouvement impétueux qui nous dévore, au grand profit, sans doute, des générations futures, pour répandre au dehors et la science et la vérité, il faut à l'homme des jours sans repos et des nuits sans sommeil, et, par-dessus tout, une volonté qui ne plie pas dans les heures d'épreuves.

En quel temps une organisation puissante et vigoureuse fut-elle plus nécessaire? Nous consommons aujourd'hui, en quelques années, plus d'émotions, plus de désirs, plus d'espérances, plus de craintes, plus d'alarmes, plus d'ébranlements de toute espèce qu'il ne s'en accumulait pour nos aïeux dans tout le cours d'une longue existence. Les variations politiques, l'ins-

tabilité des positions, le désir effréné de s'enrichir, les raffinements culinaires, le relâchement des mœurs, la dépravation des sens, la littérature immonde qui s'étale audacieusement dans nos rues, le théâtre hystérique ou inepte dont la presse se fait, par une camaraderie indigne, la trop complaisante complice, comme elle se fait, par intérêt, la complice des entrepreneurs d'émissions véreuses, tout cela transforme la vie actuelle en je ne sais quelle effroyable convulsion.

Nous parlions plus haut des centenaires; où sont aujourd'hui les beaux vieillards d'autrefois? où est leur jeunesse qui ne s'éteignait pas? où est la verdure, la saine gaieté qui les accompagnaient jusqu'au tombeau?

Et cependant, ainsi que nous venons de le démontrer, un tempérament de fer serait, à notre époque, plus indispensable qu'autrefois.

Regardez autour de vous voyez les enfants. Malgré les bonnes précautions, et les sirops dépuratifs, et les phosphates et le fer, et le quinquina, et les viandes saignantes, et les vins généreux, combien, parmi ces chers petits êtres, notre espoir à tous, combien en trouvez-vous qui aient la santé et l'épanouissement normal de l'enfance?

On a enfin reconnu que l'éducation physique était une grande cause qui méritait de s'imposer aux méditations du philosophe et du législateur.

Donner à l'homme toute la force, toute la beauté, toute la longévité qu'il est susceptible d'acquérir, est-il, en effet, une œuvre plus digne de ceux qui sont appelés à gouverner les peuples?

Ne vaudrait-il pas mieux conquérir des années que des provinces? Ne vaudrait-il pas mieux faire des centaines que des invalides? Au lieu d'apprendre aux hommes à s'entr'égorgner, ne vaudrait-il pas mieux leur apprendre à vivre toute leur vie corporelle et intellectuelle?

Oui, de leur vie corporelle et intellectuelle, car le corps et l'esprit sont deux moitiés d'un même être, dont le développement harmonique constitue la perfection humaine.

La cause des enfants, disons-nous, est

gagnée devant le bon sens et la pitié publique.

C'est aux hommes que nous nous adressons aujourd'hui, c'est aux habitants des grandes villes, aux travailleurs de la pensée, aux commerçants, aux industriels, à tous ceux que broie chaque jour le progrès, rouage impitoyable; c'est à ces victimes de la civilisation que nous faisons ce nouvel appel.

Nous n'avons pas, s'écrie-t-on, le temps de nous promener; le travail, les affaires, la famille, les obligations mondaines absorbent tout notre temps.

Mais ceci, nous le savons bien et c'est pourquoi nous vous recommandons si fort la gymnastique, c'est-à-dire le *mouvement condensé*, ou, si vous préférez, le moyen de dépenser, en quelques instants, autant de forces qu'en plusieurs heures de promenade et de ramener ainsi l'équilibre dans votre organisme.

Il n'est pas un instrument mécanique, pas un outil, quel qu'il soit, qui se puisse conserver longtemps en bon état si l'on n'a soin de le fourbir, de le graisser; pas un meuble, pas une porte dont les gonds, dont les charnières ne se rouillent et ne soient exposés à se rompre violemment, si l'on n'a soin de les faire fonctionner.

Comment voudrait-on que notre corps, qui est encombré quotidiennement de superfluités de toute espèce, grâce au raffinement de la vie actuelle, grâce à l'absorption de toute l'énergie vitale par le cerveau et les nerfs, absorption qui ne laisse plus de force à l'estomac pour digérer, à la peau et aux reins pour éliminer, comment voudrait-on que ce corps pût, sans aucun entretien, se maintenir intact et échapper à la maladie?

Il faut donc, il faut absolument, sous peine de malaises et d'infirmités, suppléer, par une suite d'opérations physiques, au défaut d'emploi des forces de notre corps, que Byron appelait si poétiquement: enveloppe de l'âme.

Ces pratiques corporelles procurent, entre autres avantages: la souplesse, la grâce des mouvements, l'harmonie, la régularité des formes, et la vigueur que nul ne doit dédaigner.

Il est des gens, nous le savons, qui affectent de mépriser la force physique.

Il n'est cependant pas, sans elle, ni de véritable élégance, ni de vigueur morale un peu soutenue.

A qui la force n'est-elle pas nécessaire ? Quel est le jeune homme qui n'ait pas souhaité de pouvoir apprendre la civilité à un cocher insolent, de pouvoir repousser une agression brutale ?

.....  
 Nous savons bien que, pour certains esprits raffinés, rien n'est plus commun que d'avoir une poitrine large, des muscles solides, une santé à toute épreuve. Le rhumatisme est si bien porté dans le monde élégant !

Et le *lumbago* est la marque d'une existence si bien remplie !

On oublie trop ce mot de Pascal : "l'homme n'est ni ange ni bête, et le malheur veut que : qui fait l'ange, fait la bête."

Ecoutez ce qu'écrivait, à propos de la mort de son frère, notre éminent confrère Jules de Goncourt :

"Une proposition à méditer pour nous tous gens de lettres, pour vous qui travaillez dans notre genre et qui êtes nerveux. Il faut vous distraire parfois de votre métier, combattre l'excès de la pensée par la fatigue physique, vous occuper de la bête qui est en vous et lui faire prendre, de la vie matérielle, tout ce que vous pouvez lui donner, travailler à vous faire un épiderme de bronze. Ce sont, dans notre dur métier, les conditions pour vivre, pour durer, pour réaliser tout ce que vous êtes en droit d'obtenir de la nature de votre talent, bonheur et récompense refusés à mon frère."

.....  
 On aura beau dire, la force physique exerce toujours un grand prestige.

L'anecdote suivante le prouvera : c'était en 1852, Darcier, le chanteur populaire, alors fort à la mode, professait des opinions démocratiques très avancées. On trouverait peut-être ces opinions un peu tièdes aujourd'hui....

M. de Nieuwerkerke, le surintendant des beaux-arts, alla le trouver dans son modeste appartement du boulevard extérieur, pour le prier de vouloir bien chanter à la soirée qu'il devait donner—

ajoutant qu'il laissait à l'artiste le soin de fixer le prix qu'il désirait.

Darcier, en républicain convaincu et fidèle, répondit qu'il chanterait sans hésiter pour un ouvrier malheureux, pour un artiste dans le besoin, mais qu'il ne chanterait pas pour un monsieur de la cour.

Or, dans le cabinet de Darcier, très grand admirateur de la force physique, très robuste lui-même, il y avait une quantité d'haltères de toutes les grosseurs. Le comte les regarde, les soupèse, et avisant un haltère de 100 livres, il le lève à bout de bras, sans truc ni contrainte.

— Monsieur, lui dit Darcier émerveillé, vous n'êtes pas aussi aristocrate que je croyais.... laissez-moi votre adresse— j'irai à votre soirée.

Mais revenons à l'exercice hygiénique.

On forme, et on a raison, des sociétés de bienfaisance mutuelle pour assurer l'homme contre le chômage, contre la misère, contre les accidents. Ne serait-il pas aussi nécessaire de fonder des sociétés de gymnastique pour s'assurer contre l'obésité, contre l'incapacité physique, contre les maladies chroniques, contre cette sénilité précoce qui fait de l'homme un vieillard, à l'âge où devrait avoir lieu sa grande et véritable entrée dans la vie ? (Extraits d'une *Causerie en faveur de la gymnastique*, par M. EUGÈNE PAZ.)

---

## NE FAITES JAMAIS PEUR AUX ENFANTS.

---

"Prends garde, bébé, voilà Croquemitaine !" Cette parole trouvée à toute heure du jour, sur les lèvres des mères et des bonnes est affreusement niaise et affreusement criminelle.

J'ai lu hier ou avant-hier, je ne sais trop, que la police de Chicago, ayant arrêté un bambin de sept ans, accusé d'avoir volé une pomme et quelques chiffons, l'avait fait mourir de peur, en menaçant de lui couper les oreilles, de lui arracher les yeux et d'autres choses tout aussi épouvantables pour l'esprit du pauvre petit prisonnier. Eh bien, l'enfant a eu

tellement peur, qu'il est mort dans d'affreuses convulsions!!

\* \* \*

Ces histoires de Croquemitaine, de "Quêteux," de Sorcière, de Grosse Bête, que l'on conte aux petits, sont à la fois une niaiserie et un crime. Chez les enfants nerveux, elles peuvent causer des convulsions et cette affection affreuse que les esclapes nomment la "Chorée."

Savez-vous ce que c'est que ce mal? Non. Moi non plus, je ne le savais pas; mais un jour, à Québec, en visitant un hôpital, j'ai vu une victime de ces peurs folles que l'on cause aux enfants.

Une pauvre petite de neuf ans secouée de la tête aux pieds, de mouvements convulsifs, ne pouvant faire un pas, ni avancer une main, sans être prise de crispations et de spasmes.

Elle avait pris cela où?

Oh! la maîtresse d'école avait voulu corriger "cette dissipée" et elle l'avait menacée "de la cave!"

La petite s'était mise à pleurer et on l'avait enfermée avec les rats, "qui vont te manger avec leurs grosses dents."

\* \* \*

Il faut élever les enfants, tranquilliser les dissipés, mais la douceur et le raisonnement vont loin dans ce travail; bien plus loin que ces menaces de Croquemitaine et "ces pénitences" dans les coins noirs. La première méthode corrige, la seconde rend fou, malade, fait mourir.

Puis quand même les petits seraient espiègles, dissipés, "tannants" comme l'on dit au pays, songez donc qu'ils vont grandir et qu'ils ont bien le temps d'être malheureux et de supporter le poids de la chaleur et du jour; laissons-les donc rire, gambader et ne nous attaquons qu'aux défauts naissants.

Une de mes amies que j'ai vue à l'œuvre a plus fait pour corriger un enfant fort entêté, en lui disant qu'il allait faire pleurer le P'tit Jésus et maman, que par toutes les punitions et pénitences que son papa menaçait de lui infliger.

Saint François de Sales avait raison quand il disait:

"La cuiller de miel attire plus d'abeilles que le tonneau de vinaigre."

"Mieux vaut douceur que violence" dit le proverbe d'autre part. Et c'est vrai.

GERTRUDE.

## LA RHÉTHORIQUE D'UN ÉCOLIER DE DOUZE ANS.

INVENTION.

*Comment on trouve des idées pour terminer une lettre. Le développement du bon cœur.*

SOYEZ BONS.

Il est une source de développements qu'on trouve dans son cœur. Si vous voulez arriver à bien faire une lettre, soyez bons: il y a des idées qu'on ne trouve que parce qu'on est bon. Soyez bons, c'est-à-dire ayez peur de faire du mal, peur de blesser: les paroles peuvent faire du mal et des blessures, ayez peur de laisser derrière vous un chagrin, un froissement qui viendrait de vous. Ainsi:

1o Vous faites des reproches à un marchand qui vous a mal servi. Ne lui dites pas brutalement: "Je m'adresserai à un autre." Savez-vous si cet homme n'a pas été trompé lui-même! Ajoutez cette idée que cela vous serait impossible, que vous aimeriez mieux continuer avec lui des relations qui ont toujours été bonnes, etc.

2o Vous réclamez à un débiteur qui ne vous paye pas. Ne l'humiliez pas: il est gêné, honteux peut-être. Dites nettement que vous avez besoin de votre argent et qu'il vous le faut, mais ne le dites pas avec dureté. Faites-le juger lui-même de la situation; qu'il voie bien que vous agissez par nécessité et à regret.

3o Vous trouvez dans le compte d'un fournisseur une erreur à votre préjudice et vous lui écrivez pour qu'il la répare. Dites-lui où est l'erreur et précisez-la. Mais ne dites pas cela seulement; il ne faut pas qu'il puisse supposer que vous doutez de son honnêteté. Ajoutez cette idée que vous comprenez comment l'erreur a pu être commise; cherchez les raisons qui l'expliquent, afin qu'il sente bien

que vous croyez à une simple erreur de sa part et non à une fraude. Comme il importe que vous laissiez de vous une bonne impression, ce développement tiré de la bonté de la cour, se met généralement bien à la fin d'une lettre.

Si vous êtes bons, vous serez polis : la politesse n'est qu'une forme de la bonté. Quand vous avez à dire des choses pénibles, tâcher de les adoucir ; quand vous avez à dire des choses qui font plaisir, tâchez de trouver des idées qui les rendent plus agréables encore. Si vous songez à ce qui rend une personne heureuse ou malheureuse, vous saurez la féliciter et la consoler ; si vous pensez à ce qu'elle peut souhaiter, vous trouverez facilement les vœux qui pourront lui faire plaisir. Bref, que vous écriviez une lettre de félicitation ou de consolation, une lettre de fête ou de bonne année, cherchez des idées dans votre cœur. Si vous aimez bien les gens, vous en trouverez.

LEGAY.

## ORIGINE DE BATONNIER

*Pourquoi le chef que les avocats se donnent tous les ans s'appelle-t-il BATONNIER, au lieu de porter le titre de PRÉSIDENT, employé généralement pour désigner le chef dans toutes les sociétés ?*

L'usage du bâton comme symbole de puissance ou de dignité remonte à l'antiquité la plus haute. Dans les siècles les plus reculés, non seulement les princes, mais encore les personnes considérables telles que les pères de famille, les juges, les chefs d'armée, etc., portaient pour marque de distinction un bâton. Cet usage, très expressément marqué dans l'Écriture sainte, était établi chez tous les anciens peuples, Égyptiens, Babyloniens, etc., et s'y est perpétué fort longtemps. Homère ne parle ni de couronnes ni de diadèmes ; mais il n'oublie pas le bâton de distinction. Les principaux magistrats romains portaient de ces bâtons. Les monarques français tenaient autrefois le sceptre d'une main et le bâton de l'autre. Les évêques et les abbés prirent aussi cette marque de dignité, et

en Angleterre, l'état-major de la milice s'appelle *staff-corps*, c'est-à-dire *corps à bâton*, en prenant ce dernier dans l'acception de signe de commandement.

Or, le nom de *bâtonnier* n'aurait-il pas été donné chez nous, dans l'origine, à celui auquel on déférait un pouvoir temporaire, et qui, en conséquence, portait un bâton, insigne de ce pouvoir ?

Au comté de Bourgogne, comme l'atteste P. Helyot (tome VIII, ch. 50), les chevaliers de l'ordre de saint Georges donnèrent le nom de *bâtonnier* à leur chef, titre qui fut changé depuis en celui de *gouverneur* ; et, d'après Trévoux, quelques auteurs l'ont donné de même à de simples sergents ou bedeaux.

Mais, malgré ces faits, ce n'est pas de *bâton*, symbole de puissance ou de commandement, que vient *bâtonnier*, appliqué au chef annuel de l'ordre des avocats ; c'est de *bâton* signifiant la hampe d'une bannière comme on en porte dans les fêtes religieuses. Il me suffira, pour le prouver, de citer Fournel (*Hist. des avocats au parlem.*), qui s'exprime en ces termes (t. II, p. 380) :

Ce fut dans cette période (de 1550 à 1600) et vers son commencement, que le nom de *bâtonnier* fut particulièrement affecté au chef de l'ordre des avocats du parlement de Paris.

Jusqu'à-là, ce titre n'étoit qu'accessoire à celui de *doyen*, à cause de la garde qui lui étoit confiée de la bannière ou *bâton* de saint Nicolas.

En effet, il faut se rappeler que la communauté des procureurs et l'ordre des avocats s'étoient réunis dans la confrérie de saint Nicolas, et que la bannière ou bâton se portoit, par honneur, chez le chef des avocats, qui en prenoit le titre de *bâtonnier*.

Après la dissolution de la confrérie (1782) le nom de *bâtonnier* lui resta, et ce ne fut que sous ce nom qu'il fut désigné dans le public, dans les tribunaux, et dans les arrêts et réglemens relatifs à la profession d'avocat.

Et voilà pourquoi l'avocat élu annuellement par ses confrères pour dresser le tableau, présider le conseil et représenter l'ordre entier, porte le nom de *bâtonnier*, plutôt que celui de *président*, qui est cependant d'un emploi bien plus général.

Établie par les clercs du Palais et confirmée par lettres de Philippe le Bel datées d'avril 1342, la confrérie de saint Nicolas, qui réunissait, comme on l'a vu plus haut, la communauté des procureurs et l'ordre des avocats employaient le terme *bâtonnier* ; cette dénomination

subsiste encore de nos jours dans le même sens : elle a, par conséquent, l'âge respectable de cinq cent cinquante ans. (*Courrier de Vaugelas*, vol V, pp. 90, 91).

### VARIETÉS.

*Le canal de Corinthe.*—Au moment où paraît sombrer définitivement l'entreprise du canal de Panama, une nouvelle qui emprunte à ces circonstances un intérêt majeur arrive de Grèce. Il paraît que le percement de l'isthme de Corinthe, œuvre à laquelle M. de Lesseps a concouru avec le général Turr, est maintenant chose à peu près accomplie.

L'entreprise a eu des heures difficiles ; le premier capital a été absorbé, les opérations ont dû être suspendues ; une nouvelle société a été fondée, des inondations sont venues interrompre et compromettre plus d'une fois les travaux et la dépense a fini par s'élever à environ 60 millions de francs. Mais enfin le canal de Corinthe existe, et les steamers franchiront, à partir du 23 avril prochain, cette nouvelle voie maritime éclairée la nuit à l'électricité.

\* \*

*Changements orthographiques.*—L'Académie française fera sans doute de nombreux changements dans l'orthographe de notre langue. Elle est actuellement à étudier un projet de réforme dans ce sens, et déjà elle a adopté les modifications suivantes : le trait d'union dans *eau-de-vie* et l'apostrophe dans *entr'aider* disparaîtront ; *seur* et *paon* s'écriront *seur* et *pan* ; les mots étrangers à la langue, comme *break* et *spleen*, s'orthographieront *brec* et *spline* ; les mots latins employés au pluriel prendront un *s* ; *ph* et *x* seront remplacés par *f* et par *s*.

\* \*

*Catholiques et protestants dans le district de Québec.*—Un journal anglais publie le tableau suivant, qui montre le chiffre de la population catholique et protestante dans le district de Québec :

Dist. de Québec. Comtés :	Protes- tants.	Catholi- ques.	TOTAL.
Champlain.....	216	28792	29008
Portneuf.....	772	25042	25814
Québec (ville et com- té).....	7910	74684	82594
Montmorency.....	15	12296	12311
Charlevoix.....	15	19022	19037
Chicoutimi et Sague- nay.....	889	32012	38001
Gaspé.....	3392	24208	27600
Rimouski.....	566	32870	33431
Bonaventure.....	5030	15804	20834
Témiscouata.....	246	25458	25704
Kamouraska.....	4	20451	20455
L'Islet.....	2	13742	13744
Montmagny.....	4	13818	13823
Bellechasse.....	4	16612	16616
Lévis.....	732	26273	26995
Dorchester.....	789	18253	19042
Lotbinière.....	612	20087	20699
Mégantic.....	5095	19138	24233
Beauce.....	709	36512	37222
TOTAUX.....	27002	480074	507076

\* \*

*Production du sucre aux Etats-Unis.*—Pendant l'année finissant au 30 juin 1892, les Etats-Unis ont produit 378,137,947 livres de sucres, savoir : 364,812,141 livres de sucre de canne, 12,004,838 livres de sucre de betterave, 1,136,086 livres de sucre de sorgho, 144,882 livre de sucre d'érable.

Il a été payé \$7,342,037 à titre de primes : \$7,077,316 pour le sucre de canne, \$240,093 pour le sucre de betterave, \$22,167 pour le sucre de sorgho, et \$2,465 pour le sucre d'érable.

La Louisiane a reçu pour sa part \$6,882,859.

\* \*

*Les maires de Montréal.*—Montréal a reçu son acte d'incorporation en 1832. Jusqu'à 1852, les maires furent nommés par le gouvernement, excepté quelques-uns qui le furent par le conseil. En 1832 il y avait huit quartiers élisant chacun deux représentants. Ces quartiers se nommaient : Est, Ouest, Ste-Anne, St-Joseph, St-Antoine, St-Laurent, St-Louis et Ste-Marie. A partir de 1840 le maire fut choisi par le peuple.

Voici la liste complète de nos maires :

Jacques Viger.....	1833 à 1840
Peter McGill.....	1840 à 1842
Jos. Bourret.....	1842 à 1844

James Ferrier .....	1844 à 1845
John E. Mills.....	1846
John E. Mills.....	1847
Jos. Bourret.....	1848
E.-R. Fabre.....	1849 à 1850
Charles Wilson.....	1851 à 1853
Wolfred Nelson.....	1854 à 1855
Henry Starnes.....	1856 à 1857
C.-S. Rodier.....	1858 à 1861
J.-Louis Beaudry.....	1862 à 1865
Henry Starnes.....	1866 à 1867
William Wor9man.....	1867 à 1870
C.-J. Coursol.....	1871 à 1872
Frs. Cassidy.....	1873
Dr Aldis Bernard .....	1874
Dr Wm Hales Hingston.....	1875 à 1876
J.-L. Beaudry.....	1877 à 1878
Sévère Rivard .....	1879 à 1880
J.-L. Beaudry.....	1881 à 1884
Honoré Beaugrand.....	1885 à 1886
Sir John Abbott, K.G.M.	
G.....	1887 à 1888
Jacques Grenier.....	1885 à 1830
James McShane.....	1891 à 1893

En tout vingt et un maires différents, dont neuf de notre nationalité. Il est à noter que ces neuf Canadiens-Français ont régné à peu près vingt-quatre ans. M. Alphonse Desjardins vient de succéder à M. McShane.

PENSÉES DIVERSES.

Les dons de la nature valent mieux que les dons de l'art ; cependant l'art est nécessaire pour faire fleurir les talents : un bon naturel négligé ne porte pas de fruits mûrs. (Vauvenargues.)

Des qualités trop supérieures rendent souvent un homme moins propre à la société. On ne va pas au marché avec des lingots ; on y va avec de l'argent ou de la petite monnaie. (Chamfort.)

Si l'on retranchait de nos jours ceux que l'impatience de nos désirs voudrait en ôter, la plus longue vie serait réduite à peu de chose. (Petit-Senn.)

L'INNOCENCE.

D'une fleur étrangère auriez-vous connaissance ?  
Née au lever du jour, mourante à son coucher,  
Comme la sensitive, elle fuit le toucher,  
Un souffle la détruit : on l'appelle *Innocence*.

LE PRÉSENT, LE PASSÉ ET L'AVENIR.

Le moment passé n'est plus rien ;  
L'avenir peut ne jamais être.  
Le présent est l'unique bien  
Dont l'homme soit vraiment le maître. (J.-B. Rousseau.)

VERS IMPROVISÉS.

Le livre de la vie est le livre suprême  
Qu'on ne peut ni fermer ni rouvrir à son choix ;  
Le passage attachant ne s'y lit pas deux fois,  
Mais le feuillet fatal se tourne de lui-même :  
On voudrait revenir à la page où l'on aime,  
Et la page où l'on meurt est déjà sous nos doigts. (Lamartine.)

DIEU.

C'est le sacré lien de la société,  
Le premier fondement de la sainte équité.  
Le frein du scélérat, l'espérance du juste.  
Si les Cieux, dépouillés de son empreinte auguste,  
Pouvaient cesser jamais de la manifester,  
Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer.  
Que le sage l'annonce, et que les grands le craignent.  
Rois, si vous m'opprimez, si vos grandeurs dédaignent  
Les pleurs de l'innocent que vous faites couler,  
Mon vengeur est au ciel : apprenez à trembler. (Voltaire.)

BIBLIOGRAPHIE.

*Syllabaire* ou leçons de prononciation, de lecture et d'écriture française, à l'usage des écoles primaires, par J.-B. Riss, ancien directeur des écoles primaires de Mulhouse (Alsace), officier d'Académie et de l'Instruction publique, chevalier de la Légion d'honneur.—Desclée, de Brouwer & Cie, libraires à Bruges (Belgique).

Un vol. de 180 pages sur papier fort, orné de 36 figures et de 2 gravures.

Cartonné..... fr. 0.80  
Le même.—*Guide du Maître*.. fr. 0.25

L'auteur de ce livre est un de ces hommes expérimentés dont l'éloge n'est plus à faire. Les succès qu'il a obtenus, les distinctions qui en ont été la suite, se réunissent pour recommander l'œuvre où il a mis le fruit de sa longue expérience dans l'enseignement.

\* \*

*Le Livre des Enfants*, livre de lecture à l'usage des familles et des écoles catholiques. 2 vol. in-12, se vendant séparément. — Desclée, de Brouwer & Cie, libraires à Bruges (Belgique).

Premier volume, cartonné. . . . fr. 0.35  
Second volume, cartonné. . . . fr. 0.70

Ce petit livre comprend deux parties. Les leçons de la première sont simples, familières et courtes ; celles de la seconde, un peu plus relevées, sont aussi plus longues ; toutes, du reste, tendent à faire naître ou à développer des idées justes dans l'esprit des enfants, et de bons sentiments dans leur cœur.

\* \*

*Livre de Lecture* pour les commençants, ou *Abécédaire*, en deux parties, 1re partie, 71 pages, cartonné. fr. 0.35  
2me partie, 191 pages, cartonné. fr. 1.00  
Chez Desclée, de Brouwer & Cie, Bruges (Belgique).

L'auteur s'est attaché surtout à simplifier. Ce nouvel abécédaire ne contient pas de ces phrases creuses, banales et parfois absurdes ou ridicules, qu'on rencontre trop souvent dans les publications similaires, mais des phrases sérieuses, pleines de sens et qui parlent à l'esprit, au cœur et à la conscience des enfants.

\* \*

*Nouveau Cours gradué et complet de la Langue française*, conforme à la dernière édition (1878) du Dictionnaire de l'Académie, par une société de professeurs. In-12 cartonné. — Desclée, de Brouwer & Cie, Bruges (Belgique).

*Grammaire élémentaire*. . . . . fr. 1.50  
*Grammaire du cours moyen*. . . fr. 2.50  
*Grammaire du cours supérieur*. fr. 3.50  
*Exercices du cours élémentaire*. fr. 2.00  
*Exercices du cours moyen*. . . . fr. 2.00

Le texte des trois grammaires est rigoureusement identique dans ce qu'elles ont de commun. La mémoire de l'enfant retrouve ainsi mot à mot, dans le cours plus élevé, tout ce qu'elle a précédemment appris dans les cours inférieurs. — En passant d'une grammaire à l'autre, l'élève a tous les avantages d'un enseignement gradué sans avoir les inconvénients de changer de livre élémentaire.

Dans les trois cours, on procède par demandes et par réponses. L'expérience a consacré la valeur de cette méthode catéchétique.

Ajoutons, pour finir, que les auteurs du

Cours de Grammaire l'ont, basé sur le Dictionnaire de l'Académie.

\* \*

*Les Récréations grammaticales* du jeune âge ou la *Grammaire en images*, à l'usage des petits et des grands, par le Dr OLIVIER. — Un vol. grand in-8° de 140 pages, illustré de 250 vignettes et orné de filets rouges à chaque page, cartonné, frontispice en chromotypie. Desclée, de Brouwer & Cie., Bruges (Belgique). — Prix : fr. 5.00.

Je ne crains pas, dit M. Ch. Huguet, inspecteur diocésain, de proclamer ce livre le chef-d'œuvre du regretté et savant docteur, cet esprit encyclopédique, ce pédagogue éminent qui, dans presque toutes les branches de l'enseignement primaire, a laissé des livres qui sont des chefs-d'œuvre. . . .

. . . Il est impossible d'imaginer quelque chose de plus finement spirituel, de plus désopilant parfois, que cette suite de caricatures, de petites scènes humoristiques, où la perfection du dessin marche de pair avec la véritable photographie de la pensée et des règles de la grammaire. Je ne veux en donner pour preuve que la galerie de portraits, qui rend sensible la valeur des interjections et grave à tout jamais dans la mémoire les nuances de ces particules, parfois si difficiles à distinguer et à faire retenir. Le crayon de Cham n'a rien fait de pareil !

\* \*

*Les Fabulistes du XIe au XIXe siècle*, choix de fables en vers français, avec une étude sur l'apologue et des notices sur les auteurs cités. — Desclée, de Brouwer & Cie, Bruges (Belgique). — 1 vol. 4 fr. 00.

Les trois cent et quelques fables qui composent ce recueil, signées de soixante-quinze noms différents, et empruntées à toutes les époques de notre histoire littéraire depuis le XIe siècle jusqu'à nos jours, donnent une idée de la vogue constante dont n'a cessé de jouir parmi nous ce genre de composition. Elles présentent un tableau curieux et complet des premiers essais de l'apologue en France, de ses progrès, de son apogée, de ses métamorphoses, de sa décadence toujours féconde et brillante encore.

#### Conditions d'Abonnement :

Le prix de l'abonnement est de UN DOLLAR par année, payable d'avance, pour le Canada et les Etats-Unis. Pour la France et les pays de l'union postale, six francs cinquante centimes.

Nous ne pouvons fournir que les volumes V, VI, VII et VIII.

Prix de chaque volume broché : Un Dollar.  
Chaque numéro se vend séparément 10 cents.

CARON & CIE, Editeurs,  
35, rue St-Jacques, Montréal.